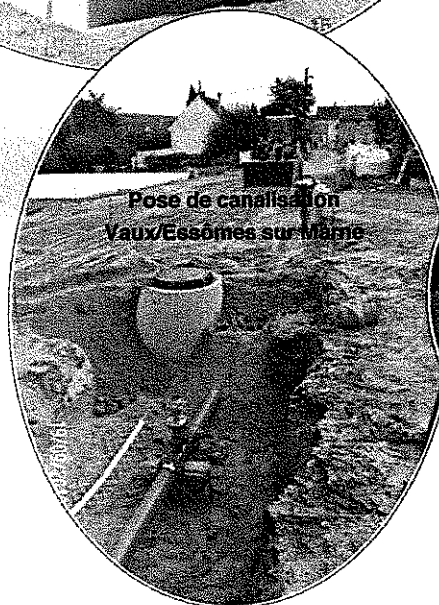


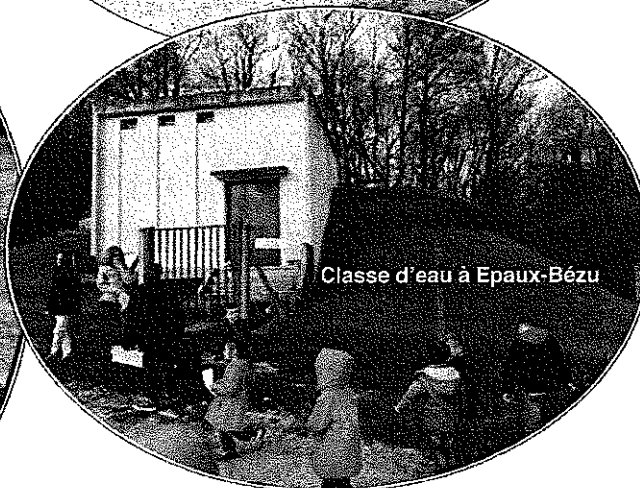
Prise d'eau en Marne  
Chézy sur Marne



Nouveau puits à Fère en Tardenois



Pose de canalisation  
Vaux/Cesômes sur Marne



Classe d'eau à Epaux-Bézu

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE**

**EXERCICE 2013**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T. et à son Annexe V.  
Le Comité Syndical de l'Usesa  
du 09 Juillet 2014

## Préambule

### • Pourquoi un rapport annuel ?

**Le rapport annuel répond à l'obligation de transparence introduite par la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de produire chaque année leur rapport d'activité dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. (Article L 2224-5 du CGCT).

Ce rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le Syndicat n'a pas la compétence.

### • Il constitue un outil de communication .....

**..... entre les élus de l'USESA, et les usagers du service d'eau.....**

*Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de territoires de l'Usesa. Il est également remis dans toutes les communes, pour une présentation par les Maires aux conseillers municipaux avant le 31 décembre de l'année.*

*Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Seules pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).*

**..... entre les usagers du service d'eau ....**

*Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'Usesa, sur ses compétences et la gestion de son service.*

*Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.*

*Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'Usesa. Ces réunions constituent un lieu d'échange pour mieux répondre aux attentes des usagers, dans le but d'améliorer la qualité du service rendu.*

**... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....**

*Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.*

*☞ Le Décret du 02 Mai 2007 a instauré la liste des indicateurs nationaux.*

*Ils renseignent l'ONEMA ((Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) chargé de l'élaboration d'un système d'information national ☞ site ONEMA [www.onema.fr](http://www.onema.fr)*

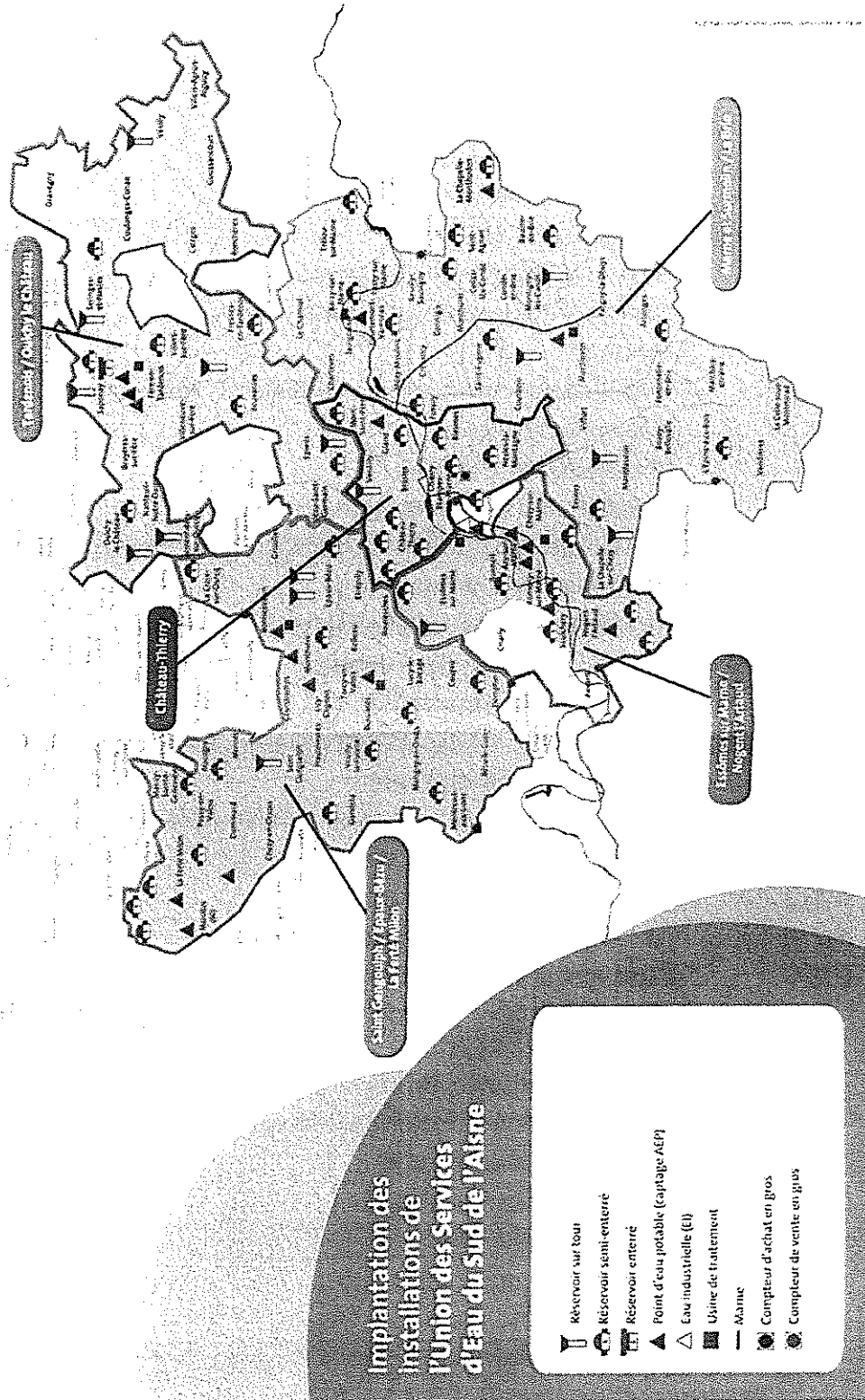
*Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en page N°62.*

*☞ La Loi N°2010-788 du 10 Juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.*

## SOMMAIRE

	<b>PREAMBULE : Pourquoi un rapport annuel ?</b>	<b>P.2</b>
<b>1.</b>	<b>IMPLANTATION DES INSTALLATIONS (cartographie)</b>	<b>P.4</b>
<b>2.</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE L'USESA</b>	<b>P.5 à P.11</b>
2.1	Organisation administrative	P.5.6
2.2	Mode de gestion du service d'eau	P.7
2.3	Communes membres du Syndicat	P.8-11
<b>3.</b>	<b>DESCRIPTION DU SERVICE</b>	<b>P.12 à P.19</b>
3.1	Volumes produits - Vente et achat d'eau	P.12
3.2	Volumes consommés - et volumes vendus	P.13
3.3	Abonnés	P.14
3.4	Installations : production - traitement - réservoirs	P.15-16
3.5	Linéaire du réseau	P.17
3.6	Rendement du réseau	P.18
3.7	Réduction des pertes en réseau	P.19
<b>4.</b>	<b>RENOUVELLEMENT ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS</b>	<b>P.20 à P.21</b>
4.1	Renouvellement du réseau	P.20
4.2	Inventaire et renouvellement des branchements	P.21
4.3	Renouvellement des compteurs	
4.4	Entretien des installations	P.22
<b>5.</b>	<b>QUALITE DE L'EAU - PRESERVATION DE LA RESSOURCE</b>	<b>P.23 à P.27</b>
5.1	Qualité de l'eau distribuée	P.22-24
5.2	Protection et préservation des ressources	P.25.27
<b>6.</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>P.28 à P.37</b>
6.1	Tarifcation de l'eau potable	P.28-30
6.2	Principales données budgétaires et financières	P.31-32
6.3	Travaux réalisés en 2013 et leur financement	P.33-36
	<b>Les chantiers 2013 en photo</b>	P 37.41
<b>7.</b>	<b>BILAN D'ACTIVITE 2013</b>	<b>P.42 à P.52</b>
7.1	Contrôle des poteaux incendie	P.42.43
7.2	Bilan de la Mutuelle Fuite après compteur	P.44.47
7.3	Coopération décentralisée	P.48.50
7.4	Actions de communication	P.51.52
<b>8.</b>	<b>PROJETS POUR L'AVENIR</b>	<b>P.53 à P.61</b>
8.1	Travaux programmés pour 2013/2015 - Photos usine	P.53-60
8.2	Projets à l'étude	P.61
<b>9.</b>	<b>INDICATEURS DU SERVICE</b>	<b>P.62</b>
	<b>Factures d'eau types 90 m<sup>3</sup> et 120 m<sup>3</sup> / Note d'information de l'Agence de l'Eau</b>	
<b>10.</b>	<b>COMITE SYNDICAL DE L'USESA</b>	<b>P.63</b>

# 1. Implantation des installations



## 2. Présentation générale de l'USESA

### 2.1 Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (L'USESA) est un syndicat intercommunal à vocation unique en eau potable.

L'essentiel de ses compétences repose sur la production, le traitement et la distribution de l'eau potable.

Le territoire d'intervention de l'Usesa s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry et de Soissons (pour la commune d'Oulchy le Château).

Les communes de Courthiézy et Dormans pour la desserte du hameau de Soilly ne font plus partie du syndicat conformément à l'application du schéma départemental de la Marne en date du 01 Janvier 2013.

L'adhésion de la commune de Marolles (Département de l'Oise) a été autorisée par arrêté préfectoral du 19 Décembre 2013.

Le présent rapport n'intègre pas les données d'exploitation de la commune de Marolles.

En 2013, l'Usesa est constituée de 102 communes.

#### • Les chiffres clés de l'USESA (données 2013)

➤ 61 384 habitants desservis	➤ 29 points de captage d'eau potable
➤ 69 réservoirs d'une capacité de 25 702 m <sup>3</sup>	➤ 1 158 Kms de longueur de réseau
➤ 26 607 abonnés	➤ 4 061 478 m <sup>3</sup> vendus annuels

#### • Les bureaux d'accueil de l'USESA

<b>Ferme du Rû Chailly</b>	
<b>02650 FOSSOY</b>	<b>Horaires d'accueil du Public</b>
<b>Contacts : Tél . 03.23.71.02.80</b>	<b>09h00 à 12h et 13h30 à 17 h 00</b>
<b>Fax . 03.23.71.56.31</b>	
<b>Adresse e-mail <a href="mailto:contact.eau@usesa.fr">contact.eau@usesa.fr</a></b>	

Site internet de l'USESA  
[www.usesa.fr](http://www.usesa.fr)

• **L'administration de l'USESA**

---

- ✚ **Le Syndicat** regroupe 204 délégués répartis localement en 5 secteurs selon la démarche de proximité voulue par les élus de l'USESA.

Le règlement intérieur a été révisé en Octobre 2013, une nouvelle organisation territoriale a été mise en place : la création de 5 secteurs remplace les 10 commissions territoriales

- Secteur de Château-Thierry
- Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté Milon
- Secteur de Fère en Tardenois/Oulchy le Château
- Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
- Secteur d'Essomes sur Marne/Nogent l'Artaud

- ✚ **Le bureau** comprend un Président et 10 Vice-présidents

- ✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 34 délégués titulaires et de 15 délégués suppléants (cf la composition du Comité Syndical P 63) .

- ✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées

L'année 2013 a été marquée par le décès en Juillet de Monsieur LARANGOT, qui était Président de l'USESA depuis 1979.

Monsieur Hugues DAZARD 1<sup>er</sup> vice Président a assuré la Présidence par intérim pour la période du 19 Juillet au 23 Septembre 2013.

Lors du Comité Syndical du 24 Septembre 2013, Monsieur Marcel CHATELAIN a été élu Président de l'USESA.

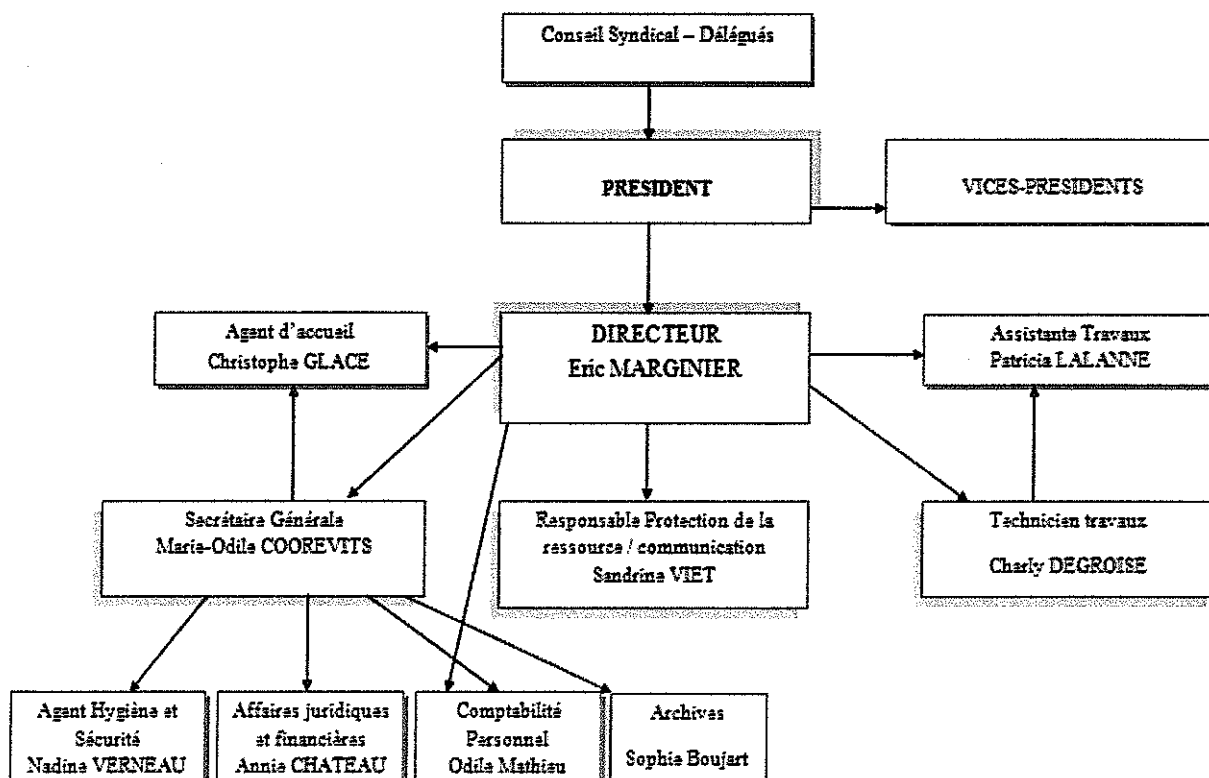
• **Le Personnel de l'USESA**

⚡ En 2013, l'effectif de l'USESA compte 10 agents répartis aux postes suivants :

<b>Direction</b>	<b>1</b>
<b>Administration Générale</b>	<b>4</b>
<b>Service financier</b>	<b>2</b>
<b>Service technique</b>	<b>2</b>
<b>Environnement – Animation</b>	<b>1</b>

**ORGANIGRAMME**

Décembre 2013



## 2.2 Mode de gestion du service d'eau

### - La situation contractuelle

Le service d'eau potable est exploité en affermage.

Le contrat d'affermage signé en Février 2001 est arrivé à expiration le 28 Février 2013.

Un nouveau contrat a été signé en date du 27 février 2013 avec effet au 1<sup>er</sup> Mars 2013, l'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

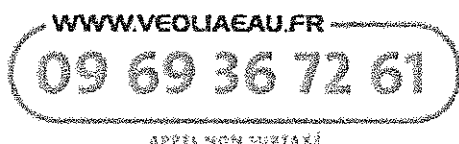
La durée du contrat est de 15 ans, avec l'option de trois ilots concessifs :

- La télé-relève des compteurs sur le territoire (La mise en place s'effectuera sur une période de 3 ans)
- La sectorisation (6 mois pour l'étude, et 2 ans pour la mise en place des compteurs de sectorisation à compter de la validation de l'étude par l'USESA)
- La suppression des branchements plomb (350 branchements plomb supprimés/an) sur une durée de 12 ans

Le contrat prendra fin le 28 Février 2028.

### Bureaux d'accueil du délégataire :

<b>VEOLIA EAU</b>
<b>Rue Gustave Eiffel</b>
<b>02400 CHATEAU THIERRY</b>
<b>Horaires d'accueil du public</b>
<b>8 h 00 à 12 h 00</b>
<b>13 h 30 à 17 h 30</b>



Le service d'astreinte de l'entreprise délégataire permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

### Les certifications du délégataire :

- Certification ISO 9001 (référence de la norme qualité)
- Certification ISO 14001 (référence de la norme environnement sur usines et réseaux)



## 2.3 Communes membres de l'USESA

Le tableau ci-dessous présente la liste des communes membres, le nombre d'abonnés et l'estimation des habitants desservis par commune, définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT (Population légale 2011 selon Insee, applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, majorée avec population desservie résidence secondaire et gens du voyage).

Nbre de communes	Communes	Nbre d'habitants desservis (estimation)	Nbre d'abonnés
1	Armentières sur Ourcq	99	58
2	Artonges	186	100
3	Azy sur Marne	391	175
4	Barzy sur Marne	393	220
5	Baulne en Brie	293	131
6	Belleau	138	73
7	Beuvarde	733	360
8	Bézu le Guéry	270	121
9	Bézu Saint Germain	973	369
10	Blesmes	384	189
11	Bonneil	411	213
12	Bonnesvalyn	251	106
13	Bouresches	210	83
14	Brasles	1 364	564
15	Bruyères sur Fère	217	93
16	Bussiares	122	70
17	Celles lès Condé	79	50
18	Celles sous Montmirail La	116	45
19	Chapelle Monthodon La	196	108
20	Chapelle sur Chézy La	288	124
21	Charly sur Marne (adhésion partielle)	56	6
22	Charmel Le	326	160
23	Chartèves	378	179
24	Château-Thierry	15 020	5761
25	Chézy en Orxois	368	168
26	Chézy sur Marne	1 374	662
27	Chierry	1 081	523
28	Cierges	74	43
29	Condé en Brie	670	348
30	Connigis	329	138
31	Coulonges Cohan	439	220
32	Coupru	189	70

<b>Nbre de communes</b>	<b>Communes</b>	<b>Nbre d'habitants desservis (estimation)</b>	<b>Nbre d'abonnés</b>
33	Courboin	305	143
34	Courchamps	89	44
35	Courtemont Varennes	329	131
36	Crézancy	1 224	485
37	Croix sur Ourcq la	125	54
38	Dammard	422	191
39	Domptin	693	294
40	Dravegny	148	56
41	Epaux Bézu	604	281
42	Epieds	401	177
43	Epine aux Bois L'	261	137
44	Essises	442	184
45	Essômes sur Marne	2 821	1 194
46	Etampes sur Marne	1 190	590
47	Etrépilly	83	50
48	Fère en Tardenois	3 341	1 220
49	Fontenelle en Brie	218	110
50	Fossoy	601	260
51	Fresnes en Tardenois	257	110
52	Gandelu	688	296
53	Gland	507	228
54	Goussancourt	110	68
55	Grisolles	195	95
56	Hautevesnes	159	74
57	Jaulgonne	682	346
58	La Ferté Milon	2 388	1 012
59	Licy-Clignon	88	37
60	Lucy le Bocage	177	91
61	Macogny	82	24
62	Marchais en Brie	279	156
63	Marigny en Orxois	474	254
64	Marizy-Sainte-Geneviève	133	62
65	Mézy Moulins	529	224
66	Monnes	119	42
67	Mont Saint Père	699	312
68	Montfaucon	186	96
69	Monthiers	154	75
70	Monthurel	157	79

Nbre de communes	Communes	Nbre d'habitants desservis Nbre de communes (estimation)	Nbre d'abonnés
71	Montigny lès Condé	79	89
72	Montlevon	258	124
73	Montreuil aux Lions	1 428	617
74	Nanteuil Notre Dame	68	41
75	Nesles la Montagne	1 246	452
76	Nogent l'Artaud	2 184	962
77	Oulchy le Chateau	849	361
78	Pargny la Dhuys	177	93
79	Passy en Valois	166	60
80	Passy sur Marne	155	85
81	Pavant (adhésion partielle)	7	3
82	Reuilly Sauvigny	234	114
83	Romeny sur Marne	496	238
84	Ronchères	135	67
85	Rozoy Bellevalle	107	68
86	Saint Agnan	103	72
87	Saint Eugène	242	101
88	Saint Gengoulph	155	70
89	Saponay	264	133
90	Saulchery	672	345
91	Seringes et Nesles	307	112
92	Torcy en Valois	85	45
93	Trélou sur Marne	1006	532
94	Vendières	156	78
95	Verdilly	449	184
96	Veuilly la Poterie	141	79
97	Vézilly	182	100
98	Viffort	337	166
99	Villeneuve sur Fère	289	138
100	Villers Agron - Aiguisy	103	42
101	Villers sur Fère	492	218
	<b>TOTAL USESA</b>	<b>61 384</b>	<b>26 601</b>

(Le total des abonnés n'intègre pas les 6 abonnés vente en gros)

### 3. Description du service

#### 3.1 Volumes prélevés

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Situation	Ressources	Usine de traitement	2012	2013	2012/2013
Château-Thierry	Plaine 1 Puits 1 à 5		1 027 788	1 117 360	8,72%
Nogent l -Essomes	Plaine 2 Puits 6 à 10	Station de traitement Chézy sur Marne déferrisation et démanganisation - Adoucissement station de la Plaine	1 949 661	15 751	-16,77%
Chézy sur Marne	Puits n°11 - Puits C1-C2			1 606 915	
Mont Saint Père	Source Collard		35 860	26 578	-25,87%
Torey en Valois	Puits de Torey	Station de traitement de Torey déferrisation décarbonatation	185 246	196 646	4,19%
Licy Clignon	Source de Licy Clignon		89 506	117 432	
Monthiers	Puits de Monthiers		104 707	81 283	
Courtemont-Varenes	Puits n°1-2-3		148 328	115 754	-21,96%
La Chapelle-Monthodon	Source la pièce du Chaudron et Moulin Blanc		560 602	572 715	2,16%
Oulchy le Château	Source de la ruelle du Moulin		51 258	64 752	26,33%
Bonnevalyns	Source de la Chapellerie	Station Epaux-Bézu - Décarbonatation	210 582	202 362	-3,92%
Sergy- Cierges	Sources de Sergy-Cierges	Station de décarbonatation	108 387	103 496	0,67%
Fère en Tardenois	Puits 1		68 303	61 822	
	Puits 2-3		316 950	331 640	
Saulchery	Saulchery			26 284	-
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		60 513	65 826	8,78%
Montlevon	Source de Coupigny	Station de traitement des pesticides	352 500	421 211	19,49%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		153 658	149 881	-2,46%
Chézy en Orxois	Source St Quentin sur Allan		1 088	952	-12,50%
<b>TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN M3</b>			<b>5 424 937</b>	<b>5 278 660</b>	<b>-2,70%</b>

Volumes prélevés sur les 29 points de captage pour 2013 : 5 278 660 m<sup>3</sup>

### 3.2 Volumes consommés et volumes vendus

LES VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m3)				
		2012	2013	%
A	Volumes prélevés	5 424 937	5 278 660	-2,70%
B	Besoins en eau des usines	246 010	172 060	-30,06%
A-B	Volumes produits	5 178 927	5 106 600	-1,40%
C	Volumes achetés à d'autres services d'eau	5 516	5 021	-8,96%
	<i>Saur France</i>	5 515	5021	
	<i>Sebrie</i>	1	0	
D	Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau	15 175	54 503	259,15%
	<i>Neuilly Saint Front</i>	9 177	4 171	-54,55%
	<i>Nogentel</i>	2 345	75	-96,80%
	<i>Villiers Saint Denis</i>	425	351	-17,41%
	<i>Pavant</i>	1 433	2 626	83,25%
	<i>Viels Maisons</i>	1 795	2 774	54,54%
	<i>Courthiezy et Soilly</i>		44 506	-
D=A-B+C-D	Volumes mis en distribution	5 169 268	5 057 118	-2,17%

LES VOLUMES CONSOMMES ET VOLUMES VENDUS (en m3)				
		2012	2013	%
A	Volumes comptabilisés abonnés domestiques et assimilés*	2 687 052	2 625 528	-2,29%
	<i>Consommation abonnés domestiques</i>	2 444 640	2 382 707	-2,53%
	<i>Appareils publics (bornes fontaines, bouches d'arrosage)</i>	4 283	10 426	143,10%
	<i>Batiments municipaux</i>	87 336	80 401	-7,94%
	<i>Collectifs</i>	150 793	151 994	0,80%
B	Volumes comptabilisés (autres que domestiques)	1 375 371	1 381 447	0,44%
	<i>Industriels</i>	1 290 793	1 311 525	1,61%
	<i>Agricoles</i>	84 578	69 922	-17,33%
C=A+B	Volumes vendus	4 062 423	4 006 975	-1,37%
E	Volumes vendus hors territoire	15 175	54 503	259,15%
D=C+E	Total volumes vendus (selon décret du 02 Mai 2007) y compris vente en gros	4 077 598	4 025 239	-0,39%
F	Volumes de services (nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc.....)	15 657	16 287	4,03%
G	Volumes consommés sans comptage (essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc)	11 450	11 450	-
I=D+F+G	Total des volumes consommés autorisés	4 089 530	4 034 712	-1,35%

Toutes catégories confondues, les volumes vendus diminuent de 1.35 %

**A noter :**

Les consommations industrielles comprennent la consommation de l'entreprise Greenfield pour 1 096 699 m3 vendus (les consommations de l'entreprise sont en augmentation constante avec une évolution de + 6.35 % par rapport à 2012).

### 3.3 Abonnés

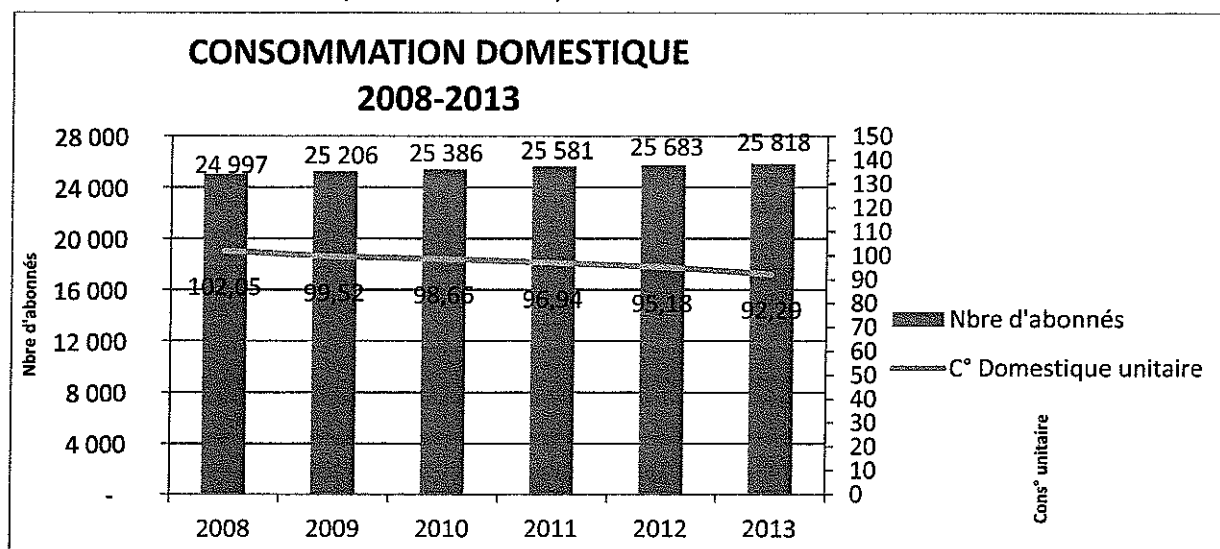
NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteur d'activité	2012	2013	%
Appareils publics (bornes fontaines, bouches d'arrosage)	114	109	-4,39%
Bâtiments municipaux	327	313	-4,28%
<b>S/total abonnés municipaux</b>	<b>441</b>	<b>422</b>	<b>-4,31%</b>
Collectif (habitat collectif)	79	82	0,37%
Domestiques (usagers particuliers)	25 683	25 818	0,53%
Industriels	130	129	-0,77%
Agricoles	150	150	-
<b>S/Total abonnés (hors abonnés municipaux)</b>	<b>26042</b>	<b>26179</b>	<b>0,53%</b>
Collectivité vente d'eau	5	6	19,90%
<b>TOTAL ABONNES</b>	<b>26488</b>	<b>26607</b>	<b>0,45%</b>

N.B : le nombre d'abonnés de ce tableau n'intègre pas les primes fixes multiples (collectifs)

#### Analyse des volumes vendus par abonné et par habitant

VOLUMES VENDUS (en m <sup>3</sup> ) PAR ABONNES ET PAR HABITANTS			
	2012	2013	%
Volumes vendus (consommation domestique ou assimilée*)	2 444 640	2 382 707	-2,29%
Nombre d'abonnés domestiques desservis	25 683	25 818	0,53%
Consommation domestique unitaire / abonné domestique (m <sup>3</sup> /abonnés/an)	95,18	92,29	-2,80%
Nombre d'habitants desservis (estimation)	61 294	61 384	0,15%
Consommation moyenne (litre/habitant/jour)	116,00	113,00	- 2,59%

\*Abonnés soumis à la redevance pollution domestique de l'AESN



**3.4 Installations : production, traitement, réservoirs****INVENTAIRE ET LOCALISATION DES RESERVOIRS**

SITUATION DES RESERVOIRS	TYPE DE RESERVOIRS	CAPACITE m3
Château Thierry - Courteaux	2 cuves semi enterrées	2500
Etampes Sur Marne	2 cuves semi enterrées	2000
Neslés La Montagne	2 cuves semi enterrées	200
Château-Thierry - Lauconnois	2 cuves semi enterrées	2500
Château-Thierry - Justice	2 cuves semi enterrées	1000
Chierry	2 cuves semi enterrées	132
Blesmes	2 cuves semi enterrées	150
Château-thierry Les Chesneaux	2 cuves semi enterrées	2000
Gland	cuve semi enterrée	200
Mont Saint Père	cuve semi enterrée	260
Verdilly	cuvé sur tour	200
Marigny en Orxois - La voie du Chatel	2 cuves semi enterrées	1500
Monthliers	cuve semi enterrée	100
Saint-Gengoulph	Cuve sur tour	270
Gandelu	cuve semi enterrée	200
Bussiares	cuve semi enterrée	20
Veuilly La Poterie	cuve semi enterrée	100
Montreuil aux Lions	2 cuves semi enterrée	250
Domptin	cuve semi enterrée	100
Charly sur Marne La Nouette	cuve sur tour	100
Macogny	cuve semi enterrée	100
Marizy Sainte Geneviève	cuve semi enterrée	100
Courtemont - Varennes	2 cuves semi enterrées	1000
Barzy Sur Marne	cuve semi enterrée	150
Trélou Sur Marne Chassins	cuve semi enterrée	150
Saint-Agnan Evril	cuve semi enterrée	600
Saint-Agnan	Ancienne et nouvelle station de Saint Agnan	800
La Chapelle Monthodon La Frénerie	cuve semi enterrée	200
Baulne en Brie Les Glapieds	cuve semi enterrée	150
Montigny Les Condé	cuve sur tour	200
Saint-Agnan La Grange aux Bois	2 cuves semi enterrées	300
Saint-Eugène	cuve semi enterrée	150
Fossoy	cuve semi enterrée	150
Fère En Tardenois	2 cuves semi enterrées	300
Saponay	cuve sur tour	150
Fère en Tardenois Rue des Sources	2 cuves semi enterrées	400
Seringes et Nesles	cuve sur tour	200
Coulonges - Cohan Villomé	cuve semi enterrée	200
Fère en Tardenois - Villemoyenne	cuve sur tour	250
Villers Sur Fère	cuve semi enterrée	150
Beuvarde	cuve semi enterrée	150
Courpoil, Epieds	cuve semi enterrée et sur tour	250
Armentières Sur Ourcq	cuve sur tour	100
Fresnes En Tardenois	cuve semi enterrée	150
Vézilly	cuve sur tour	200

SITUATION DES RESERVOIRS	TYPE DE RESERVOIRS	CAPACITE m3
Essises	3 cuves semi enterrées	400
Montfaucon Les Simons	cuve sur tour	600
Montlevon - Les Villés	cuve sur tour	400
Artonges	2 cuves semi enterrées	200
L'Épine aux bois - Corbesson	3 cuves semi enterrées	200
La Ferté Milon La Fosse Heurlot	2 cuves semi enterrées	400
Chézy en Orxois Route de Villers Cotterets - Mosloy	Cuve semi enterrée - 2 cuves semi enterrée	500
Epoux Bézu - La Chapellerie	2 cuves semi enterrées	250
Epoux Bézu Le Tartre	cuve sur tour	250
Epoux Bézu - Le Maupas	cuve sur tour	150
La Croix Sur Ourcq	cuve semi enterrée	150
Oulchy le Château - Saint Jacques	cuve sur tour	200
Oulchy le Château - Cugny	cuve semi enterrée	30
Nogent l'Artaud Chemin de Bassevelle	2 cuves semi enterrées	140
Nogent l'Artaud Les monts	cuve semi enterrée	100
Chapelle sur Chézy	La cuve sur tour	300
Bonneil Mont de Bonneil	cuve semi enterrée	500
Essomes sur Marne Bourbetin	cuve semi enterrée	150
Chézy Sur Marne - Les Roches	cuve semi enterrée	100
Romeny sur Marne	2 cuves semi enterrées	200
Saulchery	2 cuves	150
<b>69</b>		<b>25 702</b>



### 3.5 Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) en 2013 est de 1 157.98 km.

• *Le linéaire du réseau en 2013*

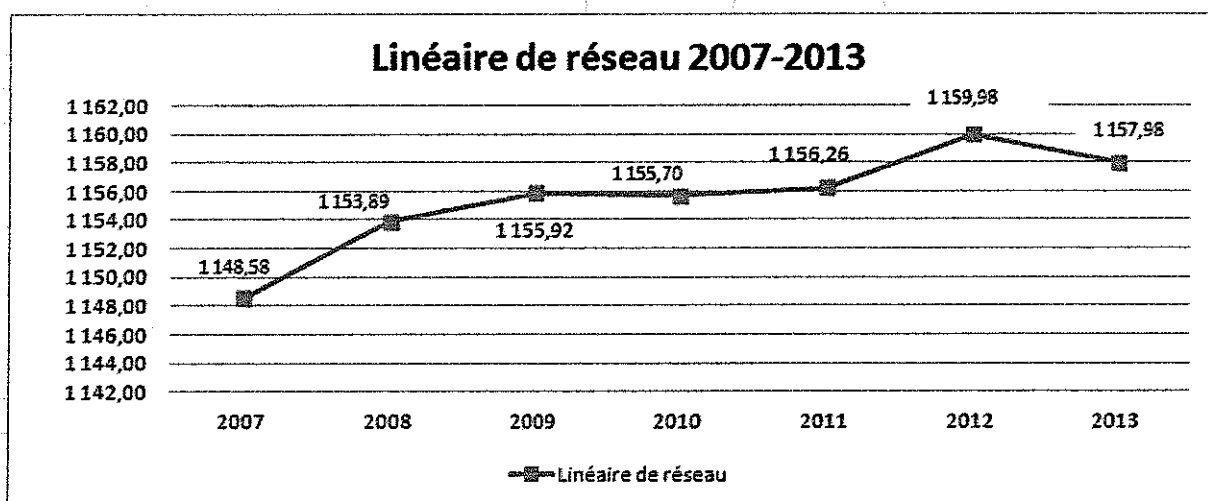
Linéaire du réseau 2012	Extension et suppression 2013	
	Total suppression	Total extension
<b>1 159.98 km</b>	<b>2.95 km</b>	<b>7.32 km</b>

**Le linéaire de réseau 2013 : 1 157.98 Kms**

➤ Suppression réseau	- 2.95 kms
➤ Extension de réseau	+ 7.32 kms
➤ Intégration de la commune de Saulchery :	+ 5.03 kms
➤ Retrait des communes de Courthiezy et Soilly (hameau de Dormans) :	- 11.40 kms
<b>TOTAL</b>	<b>- 2.00 Kms</b>

• *Evolution du réseau entre 2007 et 2013*

Le graphique ci-dessous démontre l'évolution du linéaire du réseau sur les sept dernières années après réalisation de toutes les interventions (extension ou suppression).

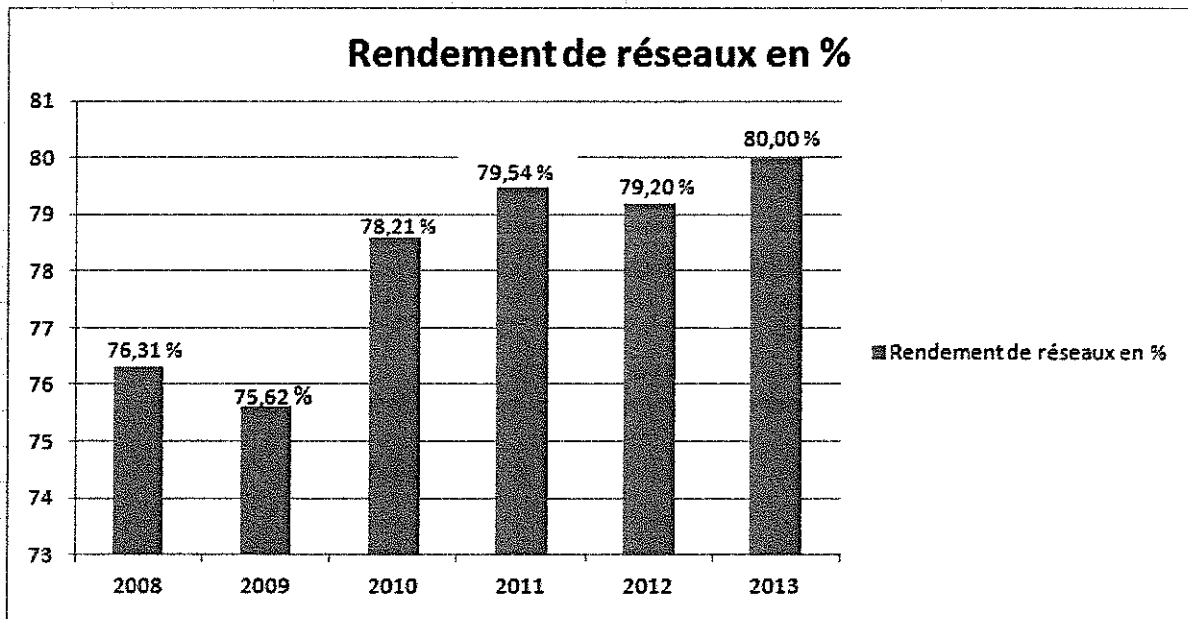


### 3.6 Rendement du réseau

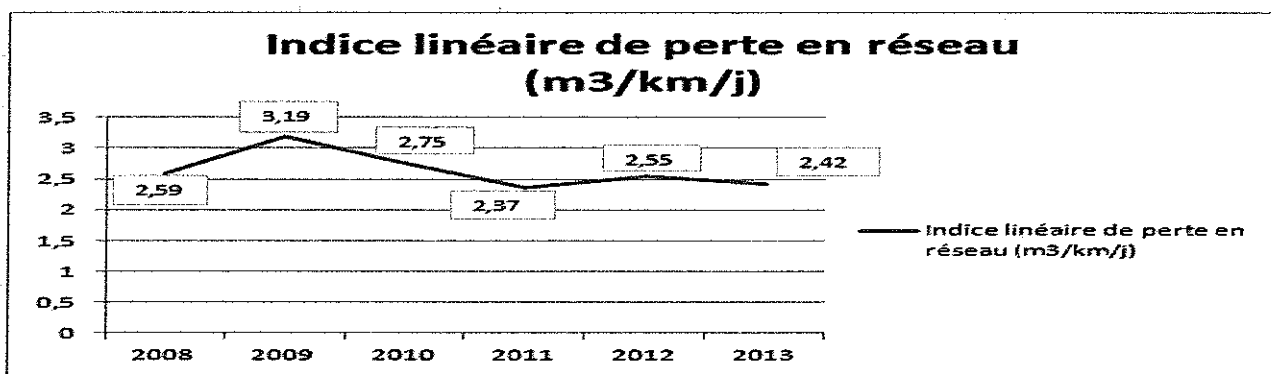
Le rendement du réseau est un indicateur représentatif de l'efficacité du système de distribution de l'eau potable.

Il permet de considérer la part de l'eau potable non distribuée en raison des pertes en réseau et donc d'apprécier la qualité du réseau de distribution et son suivi (inspections, recherches de fuites, réactivité des réparations).

**En 2013, le rendement du réseau est de 80.00 %**



- Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, les volumes consommés et les volumes vendus à d'autres services d'eau potable, et d'autre part les volumes produits augmentés des volumes achetés. Le rendement est exprimé en pourcentage.



- L'indice linéaire de perte en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements).

L'amélioration constante du rendement du réseau démontre le résultat des priorités engagées par l'Usesa sur :

- ☞ la mise en œuvre d'un programme de renouvellement des réseaux
- ☞ le renforcement des campagnes de recherches de fuites
- ☞ la pose des compteurs de sectorisation et leur suivi

### 3.7 Réduction des pertes en réseau

- *La recherche de fuites*

Le tableau ci-dessous retrace les recherches de fuites menées par le délégataire dans le cadre de ses obligations contractuelles.

La recherche de fuites 2012/2013	2012	2013
Linéaire corrélé* (en ml)	9 503 ml	7 049 ml
Autre méthode ** (en heures d'écoute)	563 h	449 h
Nombre de fuites détectées sur canalisation	17	19
Nombre de fuites détectées sur branchement	27	19

\*Linéaire corrélé (en mètre) : recherche avec corrélation acoustique assisté par ordinateur

\*\*Autre méthode (en heure) : recherche systématique avec Aquaphon, pose d'oreilles électroniques...

⚡ Le suivi des compteurs de sectorisation vient également renforcer la détection des fuites ☞ **43 compteurs sont posés sur le réseau en distribution et sortie de réservoir.**

- *La réparation des fuites sur canalisations et branchements*

Le nombre de fuites décelées et réparées par le délégataire figure dans le tableau suivant :

	2012	2013	NN-1
<b>Linéaire réseau (en km)</b>	1 159.98	1 157.98	-0.17 %
- nombre de fuites sur conduites	204	180	-11.70 %
- nombre de fuites par km de canalisation	0.2	0.15	
<b>Nombre de branchements</b>	26 965	27 059	0.35 %
- fuites sur branchement avant compteur	201	169	-15.93 %
- fuites sur compteur et équipement	620	511	- 17.58 %
- Ratio fuites pour 100 branchements	0.8	0.6	
<b>TOTAL FUITES REPAREES</b>	<b>1 025</b>	<b>860</b>	<b>-16.10%</b>

**On peut constater une baisse du nombre de fuites sur le réseau de distribution - 16.10 %**

## 4. Renouvellement et entretien des installations

Les installations d'eau potable sont construites et financées par le Syndicat.

La pérennité de ces ouvrages représente un enjeu fort et des incidences financières lourdes.

☞ **l'Usesa a mis en œuvre une politique de gestion patrimoniale de ses installations.**

### 4.1 Renouvellement du réseau

Dès 2008, un programme ambitieux de renouvellement des réseaux est engagé.

☞ 110 opérations de renouvellement de réseau ont été réalisées entre 2008 et 2013 pour un montant total de **11 374 613 € hors taxes**.

☞ Coût annuel moyen de renouvellement 2008-2013 : **1 895 769 € hors taxes**.

**Ces dépenses sont financées en totalité par le Syndicat (sans subventions).**

#### RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2008 – 2013

ANNEE	LINEAIRE RENOUVELLE (km)	COUT HORS TAXES (DGD)	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUVELLEMENT EN %
2008	6,47	1 399 587,36 €	1 153,89	0,56%
2009	6,75	1 363 963,51 €	1 155,91	0,58%
2010	13,33	2 064 246,26 €	1 155,70	1,15%
2011	16,14	1 906 458,16 €	1 156,25	1,40%
2012	13,75	1 858 548,63 €	1 159,98	1,19 %
2013	18,39	2 781 808,78 €	1 157,98	1,59 %

**Taux de renouvellement du réseau en 2013 : 1.59 %**

**Taux moyen de renouvellement des réseaux entre 2008-2013 : 1.08 %**

## 4.2 Inventaire et renouvellement des branchements

Inventaire des branchements						
2011	Branchements 2012		Evolution 2011/2012	Branchements 2013		Evolution 2012/2013
	Brts neufs	Total 2012		Brts neufs	Total 2013	
26 836	129	26 965	0.48 %	109	27 059	0.35 %

Nombre de branchements en 2012	26 965
Branchements neufs	+ 109
Saulchery	+ 339
Courthiézy et Soilly	- 354

**TOTAL branchements en 2013** 27 059

Renouvellement des branchements			
	2012	2013	Evolution 2012/2013
Exploitant	53	265	
Collectivité	269	455	
<b>Total branchements renouvelés</b>	<b>322</b>	<b>720</b>	<b>123.50 %</b>

### Inventaire des branchements en plomb

**En 2013, parmi les 27 059 branchements, on dénombre 4 128 branchements en plomb  
Soit un taux de 15.25 %**

Inventaire des branchements recensés en plomb			
2011	2012	2013	Taux de branchements en plomb
4 601	4 548	4 128	15.25 %

**Exigences réglementaires pour fin 2013 :**  
**⚡ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en  
 plomb à l'arrivée des robinets).**

Le Syndicat change progressivement  
 les branchements en plomb

### 4.3 Renouvellement des compteurs

Dans le cadre de ses obligations contractuelles le délégataire doit renouveler les compteurs de plus de 12 ans.

#### **Le renouvellement des compteurs entre 2011 / 2013**

Renouvellement des compteurs	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013
Nombre de compteurs	26 395	26 277	26 945	2.50%
Nombre de compteurs remplacés	2 243	2 093	1 317	-37.10%
Taux de compteurs remplacés	8.4	7.8	4.9	-37.20%

**Age moyen du parc est de 7.03 années**

### .4.4 Entretien des installations

- *Travaux d'entretien et de rénovation*

#### **Charges d'entretien de l'Usesa**

Les charges d'entretien de l'USESSEA en 2013 s'élèvent à 12 169 €TTC et portent sur :

- Entretien des terrains (6 380 €)
- Création de clôtures (1 382 €)
- Sécurisation des ouvrages (4 406 €)

#### **Charges d'entretien du délégataire**

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire doit assurer le renouvellement et l'entretien des installations qui lui sont confiées.

Cette garantie de renouvellement, fixée dans le contrat d'affermage (article 3.3.8.), donne obligation au délégataire :

- De renouveler les matériels d'exploitation
- D'effectuer les travaux d'entretien sur les canalisations de moins de 12 mètres
- De renouveler les branchements pour la partie publique

**Les charges de renouvellement du délégataire s'élèvent en 2013 à 596 296.37 €H.T**

## 5. Qualité de l'eau - Préservation de la ressource

### 5.1 Qualité de l'eau distribuée

- **Contrôles**

→ Réglementation

L'arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution a modifié l'arrêté du 11/01/07 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Ils complètent le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales et transpose en droit français la directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

→ Contrôles

Un double contrôle est exercé pour le suivi de la qualité de l'eau :

- Le contrôle sanitaire officiel effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Dans ce cadre, elle inspecte les installations de production, de traitement et de distribution et vérifie la qualité de l'eau par le biais d'analyses.

L'arrêté du 21/01/2010 fixe d'ailleurs le contenu des analyses types à effectuer sur les échantillons d'eau prélevée, à trois niveaux différents :

- au niveau de la ressource (eau brute),
- au point de mise en distribution : la qualité de l'eau, en ce point, est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée, à l'intérieur de laquelle elle peut être considérée comme homogène,
- aux robinets normalement utilisés par le consommateur.

L'arrêté du 11/01/07 fixe les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises et qui sont des critères de qualité à respecter.

Les références qualité donnent des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

- Le contrôle d'auto-surveillance de l'exploitation par le délégataire

Le délégataire établit un programme annuel d'analyses.

- **Bilan des analyses 2013**

Les analyses effectuées sont réparties en 2 groupes principaux : les analyses sur les paramètres microbiologiques (mise en évidence des bactéries) et les analyses sur les paramètres physico-chimiques (aspect, turbidité, présence de composés chimiques, de minéraux, de métaux, de composés toxiques...).

→ Résultats sur les ressources

	Agence Régionale de Santé		Délégataire	
	Nb résultats d'analyses	Nb résultats non conformes	Nb résultats d'analyses	Nb résultats non conformes
Microbiologie	17	0	221	0
Physicochimie	2 120	0	521	0

**Tous les résultats d'analyses provenant de prélèvements effectués sur les eaux brutes à la ressource sont conformes.**

## → Résultats sur l'eau distribuée

	Agence Régionale de la Santé		Déléataire	
	Nb résultats d'analyses	Nb résultats non conformes	Nb résultats d'analyses	Nb résultats non conformes
<b>Paramètres soumis à Limite de qualité</b>				
Microbiologie	386	0	900	0
Physicochimie	875	3 <sup>(c)</sup>	69	0
<b>Paramètres soumis à Référence de qualité</b>				
Microbiologie	687	0 <sup>(a)</sup>	1 356	8 <sup>(b)</sup>
Physicochimie	1 578	1 <sup>(d)</sup>	1 504	0 <sup>(e)</sup>
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologie	0		450	
Physicochimie	934		26	

Les limites de qualité portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Les références de qualité concernent des substances sans incidence directe sur la santé des consommateurs aux teneurs habituellement observées dans l'eau mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre au niveau de la ressource ou un dysfonctionnement de la station de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (paramètres microbiologiques, couleur, conductivité, fer, manganèse...).

Les « autres paramètres analysés » correspondent à des paramètres non soumis à Limite ou Référence de qualité.

Les résultats non conformes dénombrés dans le tableau précédent sont présentés ci-dessous.

**En microbiologie**

	Agence Régionale de Santé	Déléataire	Valeur de seuil
Paramètres soumis à Référence de qualité	résultat non conforme (a)	résultats non conformes (b)	
		→Bactéries coliformes : Le 22/01/2013 La Ferté Milon Le 18/03/2013 Torcy en Valois Le 27/08/2013 Chézy sur Marne Le 23/09/2013 Ronchères Le 29/10/2013 Montigny les Condé Le 28/10/2013 Domptin Le 29/10/2013 Baulne en Brie Le 17/12/2013 Montreuil aux Lions	0 coliforme/100ml



**En physico-chimie**

	Agence Régionale de Santé	Délégataire	Valeur de seuil
<b>Paramètres soumis à Limite de qualité</b>	<b>résultats non conformes (c)</b>		
	<p>→30/03/2013 :0.6 µg/l chlorure de vinyle monomère - commune de Courchamps</p> <p>→09/10/13 : 32 µg/l plomb commune de Château-Thierry</p> <p>→20/12/13 :25.8 µg/l plomb Nanteuil Notre Dame</p>		<p>Chlorure de vinyle monomère : 0.5 µg/l</p> <p>Plomb : 25 µg/l</p>
<b>Paramètres soumis à Référence de qualité</b>	<b>résultats non conformes (d)</b>		
	→08/03/2013 : turbidité 3.3 NFU commune de Crézancy		Turbidité : 2NFU

**L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.**

Chaque résultat non conforme est pris en charge. Des analyses complémentaires sont systématiquement effectuées.

En ce qui concerne le chlorure de vinyle monomère, des campagnes de mesures sont mises en place par l'Agence Régionale de Santé.

**→ Evolution du taux de conformité**

Le taux de conformité microbiologique est de 100.00%

Le taux de conformité physico-chimique est de 97.96%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de conformité.

	2011	2012	2013
<b>Taux de conformité microbiologique</b>	<b>99.04%</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00%</b>
Nombre de prélèvements non conformes	2	0	0
<b>Taux de conformité Physico - chimique</b>	<b>98.73%</b>	<b>96.45 %</b>	<b>97.96%</b>
Nombre de prélèvements non conformes	2	5	3

• **Information**

---

Dans le respect de la réglementation, la communication sur la qualité de l'eau du robinet est diffusée en toute transparence au public, les résultats d'analyses sont communiqués à travers trois dispositifs :

✓ L'affichage en Mairie des résultats des contrôles sanitaires, transmis aux communes par l'ARS,

✓ La diffusion à l'abonné qui reçoit annuellement, avec sa facture d'eau, une synthèse sur la qualité de l'eau distribuée,

✓ Le portail national mis en place par le Ministère de la Santé qui permet au consommateur d'accéder directement aux derniers résultats d'analyses d'eau potable dans la région et la commune de son choix : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## **5.2 Protection et préservation des ressources**

L'USESA assure la protection et la préservation de la ressource en eau par le biais de :

- la définition des périmètres de protection des captages. L'objectif est de maîtriser les sources de pollution de proximité, ponctuelles ou accidentelles.  
Ces périmètres sont définis dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique. Les procédures lancées en 2011 se sont poursuivies en 2013 (cf. tableau page suivante). En ce qui concerne la ressource de Licy Clignon, la procédure a abouti (arrêté du 01/10/2013)
- la protection des Aires d'Alimentation des Captages. Il s'agit de définir, de façon hydrogéologique, l'Aire d'Alimentation d'un Captage et de réunir les acteurs locaux (collectivités, artisanat, industries, agriculture, particuliers...) afin de mettre en place des solutions pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau. L'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses.

Le tableau de la page suivante présente l'état d'avancement administratif des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ainsi que les démarches de protection engagées sur les Aires d'Alimentation (AAC).

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	N°BRGM	Date de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique	Indice d'avancement de protection de la ressource*	Démarche de protection de l'Aire d'Alimentation du Captage
Puits C1	Chézy/Marne	156-6X-228	Relancé en 2011	50%	
Puits C2		156-6X-229	Relancé en 2011	50%	
Puits n°11	Nogentel	156-6X-211	27/06/95	80%	
Puits n°6 – plaine II		156-6-170			
Puits n°7 – plaine II		156-6-171			
Puits n°8 – plaine II		156-6-172			
Puits n°9 – plaine II	Essômes/Marne	156-6-173			
Puits n°10 – plaine II		156-6-174			
Source Collard	Mont Saint Père	156-3X-022	02/12/03	80%	
Puits F1bis	Torcy en Valois	156-1X-0161	17/06/96 +11/03/04	80%	Plan d'actions en cours
Source « Les Zièbres »	Licy-Clignon	156-1X-135	Arrêté du 01/10/2013	80%	
Source Billois	Monthiers	156-1X-126	Relancé en 2011	50%	
Puits n°1	Courtemont Varennes	156-4X-006	07/03/79	80%	
Puits n°2		156-4X-007			
Puits n°3		156-4X-008			
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle Monthodon	157-5X-1029	05/02/86	80%	Délimitation effectuée en 2013
Source du Moulin Blanc		157-5X-1048			
Source de la ruelle du Moulin	Oulchy le Château	130-6X-062	Arrêt prévu en 2013/14	60%	
Source de la Chapellerie/Bonnesvalyn	Epoux-Bézu	156-1X-0129	08/02/05 - Nouvelle procédure en 2011	80%	Plan d'actions en cours
Sources de Sergy	Sergy-Cierges	130-8X-086, 087,088	Arrêt prévu en 2013/14	50%	
Puits F1	Fère en Tardenois	130-8X-089	18/05/93	80%	
Puits F2		130-8X-103			
Puits F3		130-8X-099			
Puits des Sablons	Nogent l'Artaud	156-5X-103	15/11/93	80%	
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	156-8X-083	19/02/93	80%	Plan d'actions en cours
Puits de la carrière	La Ferté Milon	129-7X-045	21/07/09	80%	
Source de St Quentin/ Allan	Chézy en Orxois	129-7X-039	27/06/08	80%	
Puits « de Saulchery »	Romeny S/Marne	156-6X-188	31/01/83	80%	

\* 0 % aucune action  
40 % avis hydrogéologue reçu  
60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours  
50 % dossier déposé en préfecture  
80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

## 6. Indicateurs financiers

### 6.1 Tarification de l'eau potable (Tarif HT au 2<sup>ème</sup> semestre 2013)

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 Janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m<sup>3</sup>) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- **Part revenant à l'exploitant**

La rémunération du délégataire pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage en date du 01 Mars 2013.

♦ **Part fixe (Abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur.

TARIFS DIAMETRE DE COMPTEUR – ANNEE 2013

Diamètre de compteurs	15 mm	20 mm	30 mm	40 mm	50 mm	60 mm	80 mm	100 mm	125 mm
1er semestre	27,50 €	37,50 €	55,00 €	75,00 €	92,50 €	110,00 €	147,50 €	187,50 €	237,50 €
2ème semestre	27,50 €	37,50 €	55,00 €	75,00 €	92,50 €	110,00 €	147,50 €	187,50 €	237,50 €
Total 2013	55,00 €	75,00 €	110,00 €	150,00 €	185,00 €	220,00 €	295,00 €	375,00 €	475,00 €

♦ **Part variable** de 0 à 30 m<sup>3</sup> consommé : 0.4910 €  
 de 31 à 60 m<sup>3</sup> consommé : 1.0605 €  
 de 61 à 120 m<sup>3</sup> consommé : 0.7455 €  
 de 121 et + m<sup>3</sup> consommé : 0.7455 €

- **Part revenant à l'USESA**

♦ **Part fixe (Abonnement)** : 40.14 €/an/abonné

♦ **Part variable** : 0.8361 €H.T / m<sup>3</sup> consommé

♦ **Cotisation frais d'analyses** : Suite à la passation du nouveau contrat de délégation de service public au 1<sup>er</sup> Mars 2013, cette cotisation n'est plus prélevée sur la facture d'eau.

♦ **Cotisation « Mutuelle fuite »** : La cotisation de 2.14 € a été supprimée en 2013 en application du nouveau dispositif réglementaire sur la facturation des fuites après compteurs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Les fuites après compteurs sur les installations privées des abonnés seront considérées selon le principe d'application de la loi WARSMANN issue du Décret n°2012-1078 du 24 Septembre 2012.

• **Part revenant aux autres organismes**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie prélève également des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

♦ **La taxe préservation de la ressource en eau, le tarif 2013 pour l'ensemble du territoire est fixé à :**

- 0.09500 € au m<sup>3</sup> hors taxes,

♦ **La taxe pollution :**

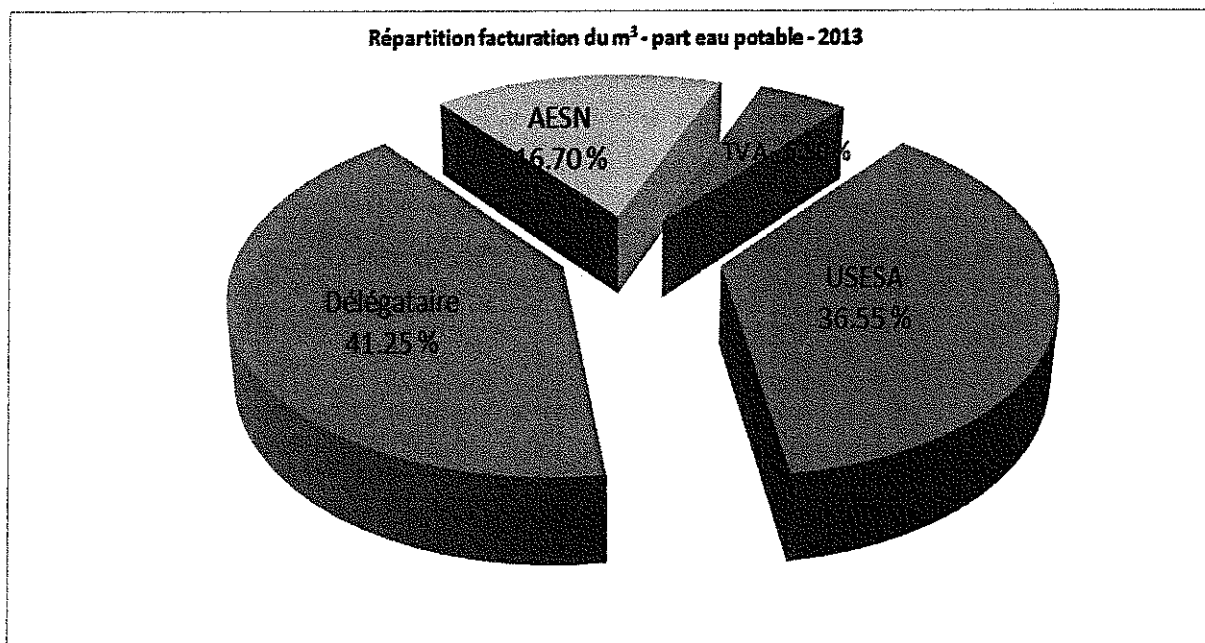
- 0.3800 € au m<sup>3</sup> hors taxes
- 0.4000 € au m<sup>3</sup> hors taxes,

Ces taxes sont calculées en fonction du nombre d'habitants et en fonction des zones géographiques.

La note d'information établie par l'Agence de l'Eau , sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport (application de la Loi N°2010-788 du 12 Juillet 2010).

Pour l'année 2013, le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>/an (consommation de référence) est de 3.04 € TTC

**Répartition facturation du m<sup>3</sup> – part eau potable – 2013**



**USESA** : Investissements et renouvellements de réseaux

**AESN** : Taxe préservation ressource en eau – taxe pollution

**DELEGATAIRE** : Service, exploitation, renouvellement petit matériel **TVA** : 5.50%

• **Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2013**

---

• Part délégataire :

Fixé dans le cadre du contrat d'affermage à l'article 4.1.1

• Part du Syndicat :

☞ Part fixe et part variable : délibération du 10 Novembre 2009

☞ **Délibération du 30 Avril 2013**

☞ Tarification du prix de l'eau potable : modalités d'indexation du tarif de base de la part collectivité (part fixe et part variable)

☞ Approbation du règlement de service d'eau potable

☞ Fuite après compteur : modalités d'application de la loi Warsmann et résiliation de la mutuelle fuite

• **Recettes du service d'eau potable**

---

**Recettes liées à la facturation du service**

PRODUITS VENTE D'EAU	2011	2012	2013	N/N-1
<b>DELEGATAIRE</b>	4 514 714 €	4 583 695 €	3 946 492 €	- 13.90 %
<b>USES A</b>	3 713 215 €	3 817 216 €	3 898 427 €	+ 2.12 %

• **Abandons de créance en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles**

---

En 2013, le montant au titre des abandons de créance s'élève à 18 086.22 € (parts délégataire et USESA) dont 3 335 € au titre du fonds de solidarité logement.

## **6.2 Principales données budgétaires et financières**

### **• Budget Primitif 2013**

Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Section de fonctionnement .....</b>	<b>12 836 704.24 €</b>
<b>Section d'investissement .....</b>	<b>27 587 986.27 €</b>
<b>Montant total du budget 2013 .....</b>	<b>40 424 690.51 €</b>

### **• Résultat de l'exercice 2013**

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	3 400 059.63 €	1 974 221.79 €
	Recettes	5 374 281.42 €	
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	12 671 776.41 €	- 4 709 127.88 €
	Recettes	7 962 648.53 €	
<b>Résultat de l'exercice 2013 .....</b>			<b>- 2 734 906.09 €</b>

### **• Résultat de clôture 2013**

	<b>Résultat antérieur</b>	<b>Résultat 2013</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	7 566 354.24 €	1 974 221.79 €	9 540 576.03 €
<b>Section d'investissement</b>	2 702 187.03 €	-4 709 127.88 €	-2 006 940.85 €
<b>Total.....</b>	10 268 541.27 €	-2 734 906.09 €	7 533 635.18 €
Restes à réaliser .....		Dépenses	- 6 202 597.16 €
		Recettes	+ 5 797 925.30 €
<b>Résultat global cumulé au 31.12.2013.....</b>			<b>7 128 963.32 €</b>

• **Autofinancement dégagé en 2013**

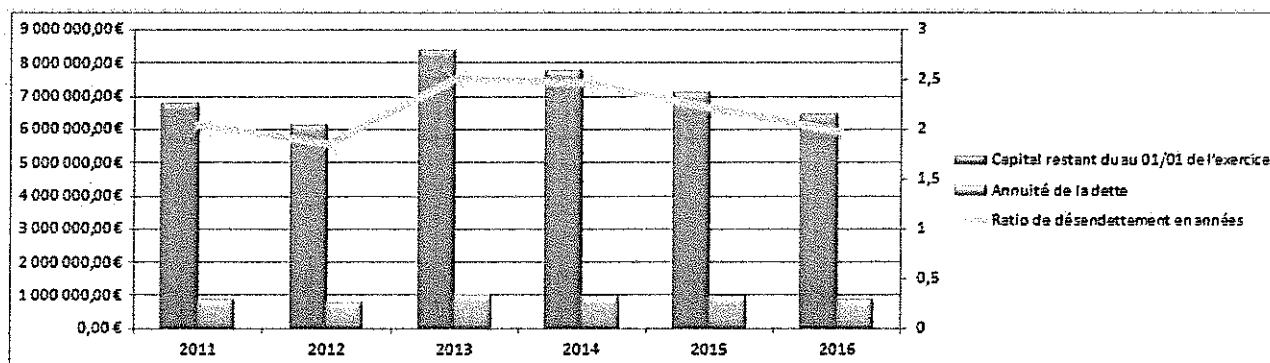
	DEPENSES	RECETTES
Recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		4 481 763.52 €
Dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 127 003.75 €	
Remboursement de la dette (capital)	643 664.21 €	
Total.....	1 770 667.96 €	4 481 763.52 €
<b>Autofinancement 2013.....</b>	<b>2 711 095.56 € *</b>	

\* Pour rappel l'autofinancement 2012 : 3 527 323.00 €

• **Etat de la dette**

- Capital restant dû au 1<sup>er</sup> Janvier 2013..... 8 387 296.00 €
- Annuité remboursée sur 2013..... 981 942.00 €
- Emprunts encaissés sur l'exercice 2013.....
- Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 ..... 7 743 633.00 €
- Le ratio d'endettement est de 2.51 années (2013) (durée d'extinction de la dette calculée par rapport à la capacité d'épargne brute).

**EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE**



Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	6 751 711,00 €	6 129 308,00 €	8 387 296,00 €	7 743 633,00 €	7 096 733,00 €	6 456 408,00 €
Annuité de la dette	876 059,00 €	774 563,00 €	981 942,00 €	972 925,00 €	942 805,00 €	868 454,00 €
Ratio de désendettement en années	2,04	1,86	2,51	2,47	2,21	1,98

• **Amortissements**

Amortissements 2013	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements 2013	2 273 055.87 €	
Reprise sur subventions		892 517.90 €
Transfert de la section d'exploitation en investissement		1 380 537.97 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 273 055.87 €</b>	<b>2 273 055.87 €</b>



• **Travaux réglés en 2013**

<b>TRAVAUX 2013</b>	<b>DEPENSES TTC</b>
Travaux de branchements neufs	297 667.31 €
Travaux de renouvellement de réseau	1 622 035.91 €
Travaux sur ouvrages	4 406.06 €
Marché à Bon de commandes	232 742.10 €
Travaux liés à l'exploitation	108 131.89 €
Interconnexion Nanteuil notre Dame Oulchy le Chateau	508 818.02 €
Construction usine et Prise d'eau en Marne	5 791 352.25 €
Création du puits de Fère en Tardenois	31 218 59 €
Station Traitement pesticides	8 061.04 €
Protection des ouvrages	7 002.95 €
Interconnexion n°11 Mont st Père Verdilly C. Varennes	579 893.16 €
ZID de l'OMOIS	78 665.52 €
Acquisition de terrain	144 082.36 €
Bureaux administratifs - MO	19 584.01 €
Numérisation des 67 communes	9 853.13 €
Logiciels, équipements informatiques et mobilier de bureau	12 649.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 456 163.92 TTC</b>

*(Le descriptif des travaux effectués sur le réseau figure page suivante)*

• **Financement des travaux 2013**

<b>FINANCEMENT DES TRAVAUX</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux réglés en 2013	9 456 163.92 €	
Subventions perçues		1 449 780.33 €
TVA récupérée sur les travaux 2013		1 517 779.93 €
Total.....	9 456 163.92 €	2 967 560.26 €
<b>Besoin de financement 2013.....</b>	<b>6 488 603.66 €</b>	

**TRAVAUX SUR RESEAU - 2013**

SECTEURS	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement	Renouvellement	Extension suppression	Coût HT
NOGENT L'ARTAUD ESSOMES	Nogent l'Artaud	Rue Leduc de La Tournelle	Ø 150 : 86 ml	Fonte	9	Renouvellement de conduite et reprise de branchements		26 266,20
			Ø 60 : 11 ml	Fonte				
			Total : 97 ml					
NOGENT L'ARTAUD ESSOMES	Nogent l'Artaud	Rues du champ de Tir et de Champaille	Ø 160 : 141 ml	Fonte	3	Pose de canalisation et reprise de branchements	Extension de 278 ml	43 771,70
			Ø 125 : 137 ml	PVC				
			Total : 278 ml					
NOGENT L'ARTAUD ESSOMES	Sautchery	RD 969	Ø 150 : 524 ml	Fonte	58	Pose de canalisation et reprise de branchements		187 893,30
			Ø 100 : 6,50 ml	Fonte				
			Ø 60 : 3,70 ml	Fonte				
		Total : 534,20 ml						
NOGENT L'ARTAUD ESSOMES	Azy sur Marne	Rues du Bac, de la Marne, Petite Rue, RD 969 et RD 151	Ø 150 : 650 ml	Fonte	63	Pose de canalisation et reprise de branchements	suppression de 615 ml	224 784,00
			Ø 100 : 15 ml	Fonte				
			Ø 60 : 226 ml	Fonte				
		Total : 891 ml						
NOGENT L'ARTAUD ESSOMES	Essômes sur Marne	Chemin de l'Arpent	Ø 125 : 235 ml	Fonte		Pose de conduite	extension de 236 ml	30 169,93
			Ø 100 : 1 ml	Fonte				
			Total : 236 ml					
NOGENT L'ARTAUD ESSOMES	Chézy sur Marne	Rue Béranger	Ø 63 : 42 ml	PVC			Extension de 42 ml	5 982,00
			Ø 200 : 2 250 ml	PVC				
			Ø 110 : 10 ml	PVC				
		Total : 2 260 ml			3	Travaux de renforcement		190 049,50
MARNE ET SURMELIN LA BRIE	Crézancy	Rue du Paradis	Ø 150 : 63 ml	Fonte	2	Pose de canalisation et reprise de branchements		14 966,00
			Ø 150 : 8,80 ml	Fonte				
			Ø 200 : 4,50 ml	Fonte				
		Total : 13,30 ml				Devolement de canalisation		7 183,77
MARNE ET SURMELIN LA BRIE	Trébu sur Marne	Rue Pasteur	Ø 125 : 295 ml	Fonte				
			Ø 100 : 6 ml	Fonte				
			Ø 60 : 142 ml	Fonte				
		Total : 443 ml			20	Pose de canalisation et reprise de branchements		69 250,00
SAINTE GENGOULPH EPAUX BEZU LA FERTE MILON	Domptin	Rue de la Cavette						

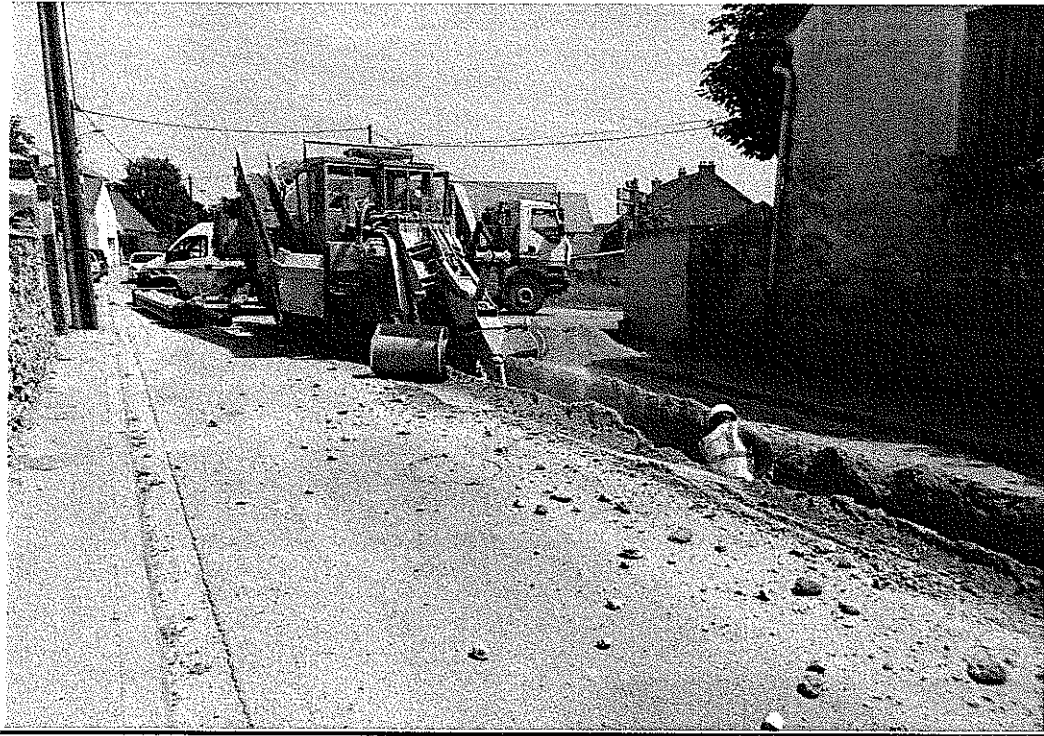
SECTEURS	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	branchement	Renouvellement	Extension suppression	Coût HT
SAINT GENGOULPH EPAUX BEZU LA FERTE MILON	Chézy en Orxois	Rue de la Fontaine Rouge	Ø 63 : 91 ml	PVC			extension de 91 ml	8 679,50
			Ø 125 : 95 ml Ø 60 : 71 ml TOTAL : 166 ml	Fonte Fonte			extension de 166 ml	18 684,00
SAINT GENGOULPH EPAUX BEZU LA FERTE MILON	La Ferte Milon	Rue Eugene Laveille	Ø 150 : 492,50 ml	PVC				
			Ø 100 : 5 ml TOTAL : 497,50 ml	PVC	4	Pose de canalisation et reprise de branchements	extension de 275 ml	93 393,25
SAINT GENGOULPH EPAUX BEZU LA FERTE MILON	Epaux Bézu	Refoisement vers Le Tartre	Ø 42/50 : 144 ml	PVC				
			Ø 150 : 1 350 ml	Fonte				
			Ø 100 : 8 ml	Fonte	24	Pose de canalisation et reprise de branchements	suppression de 85 ml	178 460,80
			Ø 80 : 122 ml TOTAL : 1 624 ml	Fonte				
OULCHY LE CHÂTEAULTARDENOIS	Bézu Saint Germain	Ruelle Gaillard Hameau de Bézuet	Ø 150 : 285,50 ml	Fonte				
			Ø 200 : 738 ml Ø 150 : 247 ml Ø 125 : 93 ml Ø 100 : 8,50 ml TOTAL : 1 086,50 ml	Fonte Fonte Fonte Fonte	16	Pose de canalisation et reprise de branchements		74 850,75
OULCHY LE CHÂTEAULTARDENOIS	Fere en Tardenois	Rues Paul Houel, de Seringes, des Sources, de l'abbatoir et Chemin de Ronde	Ø 150 : 104 ml	Fonte				
			Ø 60 : 36 ml Ø 63 : 18 ml Ø 250 : 378 ml Ø 150 : 21 ml Ø 125 : 69 ml Ø 75 : 6 ml TOTAL : 474 ml	Fonte Fonte Fonte Fonte PVC	93	Pose de canalisation et reprise de branchements	suppression de 580 ml	294 123,45
OULCHY LE CHÂTEAULTARDENOIS	Fere en Tardenois	Rue de la Goutte d'or	Ø 150 : 104 ml	Fonte	5	Renouvellement de conduite et reprise de branchements		28 956,00
OULCHY LE CHÂTEAULTARDENOIS	Seringes et Nesles	Nesles en Dôle	Ø 60 : 36 ml	Fonte			extension de 36 ml	4 100,00
			Ø 63 : 18 ml Ø 250 : 378 ml Ø 150 : 21 ml Ø 125 : 69 ml Ø 75 : 6 ml TOTAL : 474 ml	PVC	2	Renouvellement de conduite et reprise de branchements		4 801,75
CHÂTEAU THIERRY	Château Thierry	Cour du Ha Ha	Ø 63 : 18 ml Ø 250 : 378 ml Ø 150 : 21 ml Ø 125 : 69 ml Ø 75 : 6 ml TOTAL : 474 ml	Fonte Fonte Fonte Fonte PVC	14	Renouvellement de canalisation et reprise de branchement	suppression de 1 025 ml	133 523,00
CHÂTEAU THIERRY	Château Thierry	Avenue Jules Lefevre	Ø 63 : 18 ml Ø 250 : 378 ml Ø 150 : 21 ml Ø 125 : 69 ml Ø 75 : 6 ml TOTAL : 474 ml	Fonte Fonte Fonte Fonte PVC	14	Renouvellement de canalisation et reprise de branchement	suppression de 1 025 ml	133 523,00

SECTEURS	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement	Renouvellement	Extension suppression	Coût HT
CHÂTEAU THIERRY	Verdilly Mont Saint Père Courtemont Varennes	Travaux d'interconnexion	Ø 200 : 4 535 ml	Fonte	139	Travaux d'interconnexion	extension de 6 200 ml et suppression de 650 ml	1 141 919,88
			Ø 150 : 3 608 ml	Fonte				
			Ø 100 : 32 ml	Fonte				
			Ø 750 : 555 ml	Fonte				
			Ø 160 : 420 ml	PVC				
<b>TOTAL : 9 150 ml</b>			<b>18 390,00</b>	<b>TOTAL 8RT</b>	<b>455</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>2 781 808,78</b>	
<b>TOTAL ML POUR 2013 :</b>			<b>2 955,00</b>					
<b>TOTAL ML SUPPRESSION 2013 :</b>			<b>7 324,00</b>					
<b>dont TOTAL ML EXTENSION 2013 :</b>								

Extension & suppression 2013	
Total suppression	Total Extension
2 955 metres	7 324 metres

• **Les chantiers 2013 en photos :**

**TRAVAUX RD 969 – AZY SUR-MARNE**



**BEZU SAINT GERMAIN - RUELLE GAILLARD**



**ETAMPES SUR MARNE - PIERRE SEMARD**



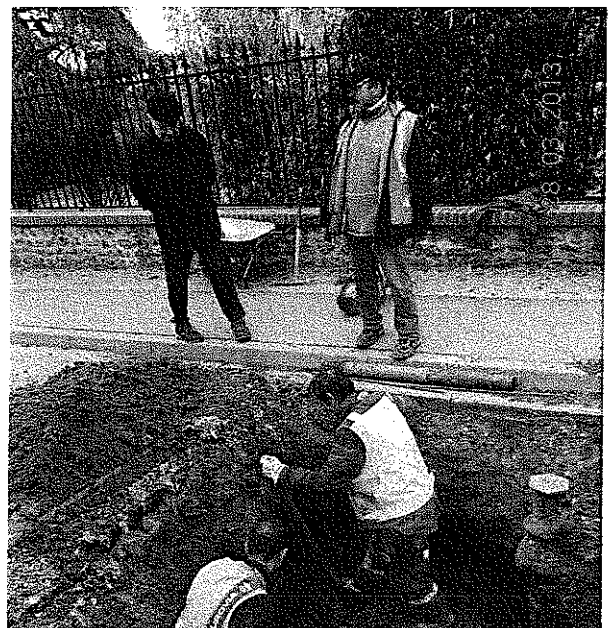
**TRAVAUX MONT SAINT PERE**



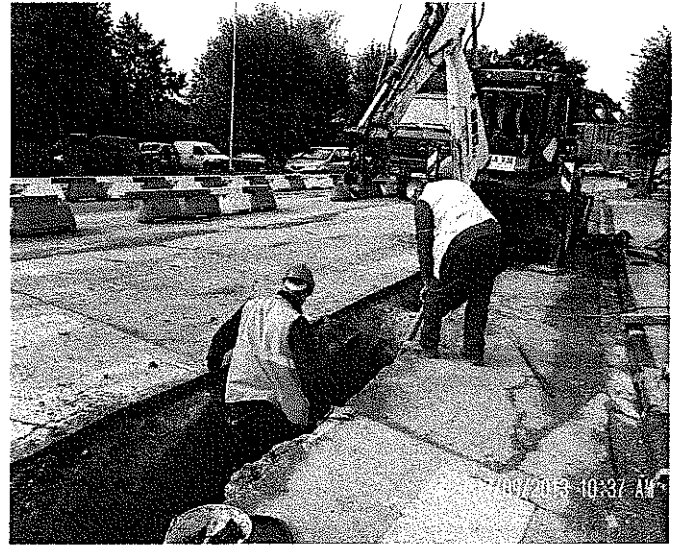
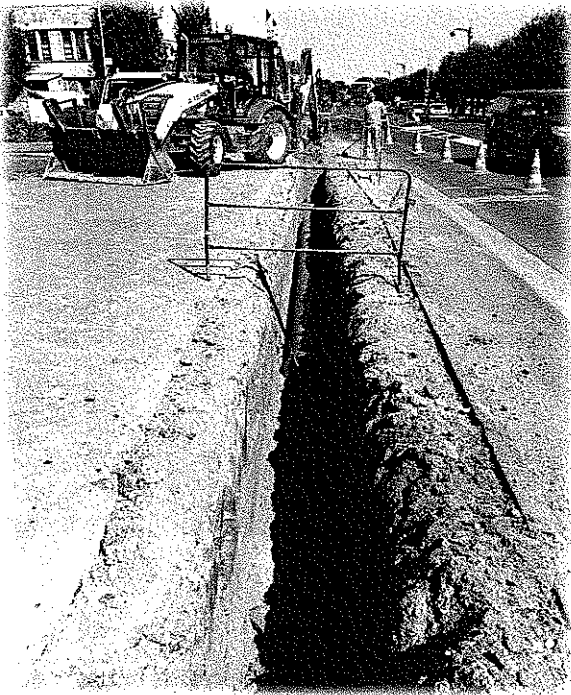
**NOGENT -L'ARTAUD - RUE DE CHAMPAILLE**



**FERE EN TARDENOIS RUE DE SERINGE ET NESLES ET RUE PAUL HOUEL**



**CHATEAU-THIERRY – AVENUE JULES LEFEBVRE**

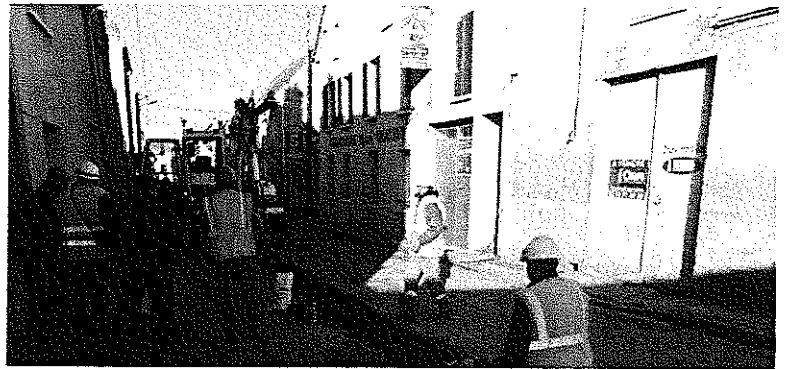


**DOMPTIN RUE DE LA CAVETTE**

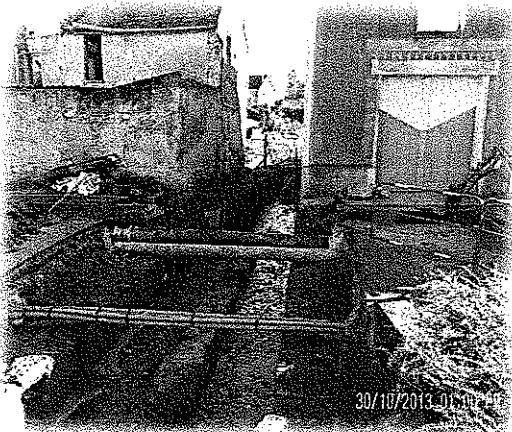




**SAULCHERY RD 969**



**TRELOU SUR MARNE - RUE PASTEUR**



## 7. Bilan d'activité 2013

### 7.1 Contrôle des poteaux incendie

Depuis 1985, chaque année l'USESA organise les contrôles de tous les hydrants situés sur son territoire (poteaux incendie – réserves – points d'aspiration) : 1 158 poteaux incendie ont été contrôlés en 2013.

Les critères de conformité : (évolution législative en cours)

Le débit : 60 m<sup>3</sup>/h pour un PI de 100 et 30 m<sup>3</sup>/h pour un PI de 70

La pression : 1 bar

La capacité (pour les bâches et réserves) : 120 m<sup>3</sup>

L'accessibilité (implantation trop proche d'un bâtiment, végétation empêchant l'accès)

Les problèmes liés à l'entretien et au vieillissement de l'hydrant (fuite, problèmes d'ouverture, de vidange ...)

- *Organisation des contrôles annuels*

Comme chaque année, une réunion, organisée en Avril avec les Centres de Secours et le délégataire, permet de fixer le calendrier des contrôles des poteaux incendie qui s'effectuent de Mai à Septembre sur l'ensemble du territoire de l'USESA.

A compter de l'année 2011, ces vérifications sont faites en deux parties : la moitié du territoire est effectuée en **contrôle débit** et l'autre en **contrôle visuel**.

### Résultat des contrôles 2013

TERRITOIRE USESA	Nombre d'hydrants	Hydrants conformes		*PI renouvelés en 2013
		En chiffre	en %	
Secteur de Château-Thierry	281	255	91%	7
Secteur de Marne et Surmeil/La Brie	340	228	67%	11
Secteur de Saint-Gengoulph/Epaux-Bézu/La Ferté-Milon	215	107	50%	5
Secteur d'Essomes/Nogent l'Artaud	140	83	59%	3
Secteur du Tardenois/Oulchy le Château	182	129	71%	9
<b>TOTAL</b>	<b>1158</b>	<b>802</b>	<b>69%</b>	<b>35</b>

\*Les poteaux incendie renouvelés en 2013 concernent les 70 communes ayant adhéré par convention à la prestation proposée par l'USESA

- **Information aux Maires**

---

L'USESA informe par courrier chaque commune des dates retenues pour les contrôles effectués par Le Centre de Secours dépendant de la commune et un agent du délégataire.

Une fois les contrôles réalisés, les Centres de Secours transmettent les conclusions à l'USESA qui les communique aux communes.

A la demande des Centres de Secours, il est demandé aux Maires d'accuser réception des résultats des contrôles : chaque maire atteste avoir pris connaissance des résultats et observations émises, en retournant la « fiche des contrôles » dûment signée.

La responsabilité incendie est du ressort du Maire.

- **En 2013 ⇨ Point sur la prestation renouvellement et entretien des poteaux incendie**
- 

#### **Adhésion des communes et réalisation des travaux**

- 70 communes adhèrent à la prestation (cela représente une population de 45 232 habitants). Deux nouvelles communes ont adhéré au 01 Janvier 2013 : Montlevon et Domptin.
- L'opération est mutualisée à raison d'un coût de 1.78 €/habitant réactualisé en fonction des conditions du marché
- Le programme de travaux réalisé en 2013 :
  - 35 poteaux en renouvellement
  - 171 poteaux remis en peinture.

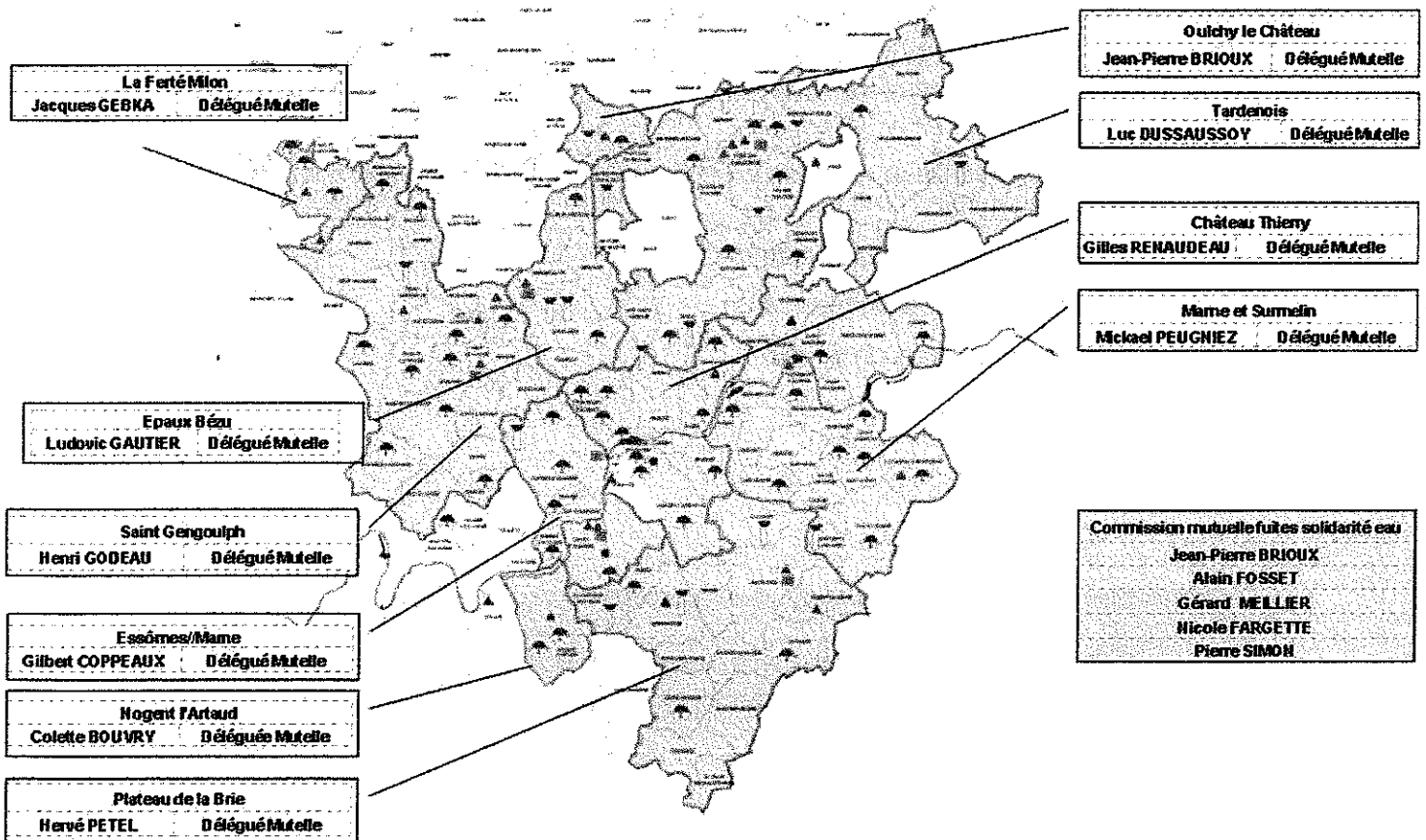
**Rappel : les communes ont la possibilité d'adhérer à la prestation le 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année.**

## 7.2 Bilan de la Mutuelle fuite après compteurs

- ☞ Instituée en 1987, la Mutuelle fuite permet d'indemniser l'abonné :
  - Sur une partie des consommations d'eau potable occasionnées lors d'une fuite survenue sur l'installation privative de l'abonné,
  - Sur les compteurs gelés malgré les mesures de protection prises par l'abonné.
- ☞ Les conditions d'intervention de la Mutuelle s'inscrivent dans le cadre du Règlement Intérieur institué par l'Usesa.
- ☞ Toute demande de prise en charge fait l'objet d'un constat sur place au domicile de l'abonné, par les délégués Mutuelle Fuite.

**Ci-après, la composition de la commission Mutuelle et des délégués nommés par secteurs.**

L'USESA : Commission et délégués mutuelle fuites



**BILAN FINANCIER 2013**

SECTEURS	Fuites après compteur			Compteurs gelés	Total
	Nbre Dossiers Fuites	Volumes m3	Prise en charge mutuelle	Nbre Pris en charge	MUTUELLE
CHÂTEAU THIERRY	31	27 122	45 989,49 €	--	45 989,49 €
SURMELIN	22	12 816	20 700,90 €	--	20 700,90 €
FERE EN TARDENOIS	9	4 169	7 705,17 €	--	7 705,17 €
SAINT GENGOULPH	12	12 342	22 466,54 €	--	22 466,54 €
LA FERTE MILON	3	803	1 290,54 €	--	1 290,54 €
OULCHY LE CHÂTEAU	0	-	0,00 €	--	0,00 €
EPAUX BEZU	4	1 556	2 870,71 €	--	2 870,71 €
ESSOMES / MARNE	11	7 492	11 990,20 €	--	11 990,20 €
LA BRIE	12	9 937	16 073,10 €	--	16 073,10 €
NOGENT L'ARTAUD	2	79	128,68 €	--	128,68 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>106</b>	<b>76 316</b>	<b>129 215,33</b>	<b>0.00 €</b>	<b>129 215,33 €</b>
<b>RECETTE cotisations 2.14 € / abonné.....</b>					<b>28 329.05 €</b>
<b>Cotisations du 2<sup>e</sup> semestre 2012 / résiliation Mutuelle au 1<sup>er</sup> semestre 2013</b>					
<b>DEFICIT annuel 2013.....</b>					<b>-100 886.28 €</b>

**Bilan financier de clôture****MUTUELLE FUITE ET COMPTEURS GELES DE 1987 à 2013**

EXERCICE COMPTABLE	RECETTES	DEPENSES			SOLDE	
		Fuites	Compteur	Dépenses cumulées	Annuel	Cumulé
De 1987 à 2005	993 668,35	785 467,60	6 828,40	792 296,00		201 372,35
2006	63 000,54	58 890,38	0,00	58 890,38	4 110,16	205 482,51
2007	63 570,54	69 493,52	0,00	69 493,52	-5 922,98	199 559,53
2008	58 404,64	96 214,39	0,00	96 214,39	-37 809,75	161 749,78
2009	59 897,80	63 875,54	0,00	63 875,54	-3 977,74	157 772,04
2010	55 864,99	66 999,78	0,00	66 999,78	-11 134,79	146 637,25
2011	56 320,18	88 766,49	0,00	88 766,49	-32 446,31	114 190,94
2012	56 623,36	84 259,66	190,00	84 449,66	-27 826,30	86 364,64
2013	28 329,05	129 215,55	0,00	129 215,55	-100 886,28	-14 521,64
<b>Bilan définitif au 31.12.2013</b>	<b>1 435 679,45</b>	<b>1 450 201,09</b>			<b>-14 521,64</b>	

- **Fuites après compteurs sur les installations privées**

⇒ 2013 : nouveau dispositif réglementaire sur la facturation des fuites après compteurs :  
A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2013 les fuites après compteurs sur les installations privées des abonnés sont considérées selon le principe d'application de la Loi Warsmann issue du Décret N°2012-1078 du 24 Septembre 2012.



La Mutuelle fuite est en conséquence résiliée au 1<sup>er</sup> semestre 2013

### **Nouveau dispositif Loi Warsmann - Cadre réglementaire**

issue du Décret N°2012-1078 issu de la Loi de « Simplification et d'amélioration de la qualité du Droit » sur les facturations des fuites après compteurs :

#### ⇒ Principe

Ce dispositif donne droit à l'écèlement des factures d'eau en cas de fuites sur canalisations après compteur de l'abonné (fuites sur l'installation privative de l'abonné à l'exception des fuites sur appareils ménagers, équipements sanitaires et de chauffage).

#### ⇒ Abonnés bénéficiaires

Occupant d'un local d'habitation en résidence principale ou secondaire y compris dans les immeubles collectifs

#### ⇒ Abonnés exclus du dispositif

Abonnés non domestiques, professionnels, artisans, agricoles, activités médicales, sportives, établissements publics (Mairie, EPCI....)

#### ⇒ Conditions de recevabilité

1. La consommation anormale doit être imputable à une fuite sur canalisation survenue entre le compteur et vos équipements intérieurs. Sont exclues les fuites dues aux appareils ménagers, chasse d'eau, robinetterie, cumulus ou système d'arrosage ...

2. La consommation d'eau doit excéder le double du volume d'eau moyen consommé dans le même local d'habitation pendant une période équivalente, au cours des 3 années précédentes.

3. L'abonné dispose d'un délai d'1 mois pour faire sa demande à compter de la réception du courrier d'information transmis par le service d'eau.

4. L'abonné doit fournir une attestation d'un professionnel spécifiant que la fuite a bien été réparée, ainsi que sa localisation et la date de la réparation.

5. La localisation de la fuite est vérifiée au domicile de l'abonné par le délégué fuite et le délégataire.

#### ⇒ Application de l'écèlement : facture révisée

↪ L'abonné paye une franchise correspondant au double de sa consommation moyenne sur les 3 dernières années (franchise de 200 m<sup>3</sup> pour les nouveaux abonnés)

↪ Les volumes au-delà de la franchise sont annulés sur la part Usesa, la part Véolia et les redevances de l'Agence de l'Eau

### **Les décisions du comité syndical de l'USESA :**

↳ Etendre le bénéfice de la Loi à toutes les catégories d'abonnés exclues du dispositif (professionnels, industriels, artisans, établissements publics.....)

Les demandes seront soumises aux mêmes conditions que pour les abonnés domestiques mais avec un écrêtement plafonné au volume de 3000 m<sup>3</sup>

↳ Résilier la garantie « Mutuelle Fuite et compteurs gelés » instituée depuis Juin 1987 : suppression de la cotisation annuelle de 2.14 € /abonné à compter de la facturation du 1<sup>er</sup> semestre 2013

↳ Programme de déploiement de la télérelève par le délégataire : il est demandé à Veolia de commencer en priorité la pose des équipements sur les compteurs des gros consommateurs (zones industrielles...)

### **Bilan financier de la 1<sup>ère</sup> année des fuites après compteurs**

FACTURATIONS 2013	DOSSIERS			VOLUMES ECRETES	MONTANTS - NON VALEURS		TOTAL
	TRAITES	RECEVABLES	REFUSES	m <sup>3</sup>	USESA	VEOLIA	
1er SEMESTRE 2013	48	48	0	24 586	20 555,17	18 404,33	38 959,50
2eme SEMESTRE 2013	45	42	3	25 610	21 412,56	19 108,91	40 521,47
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>50 196</b>	<b>41 967,73</b>	<b>37 513,24</b>	<b>79 480,97</b>

### 7.3 Coopération décentralisée conduite en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1 % des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

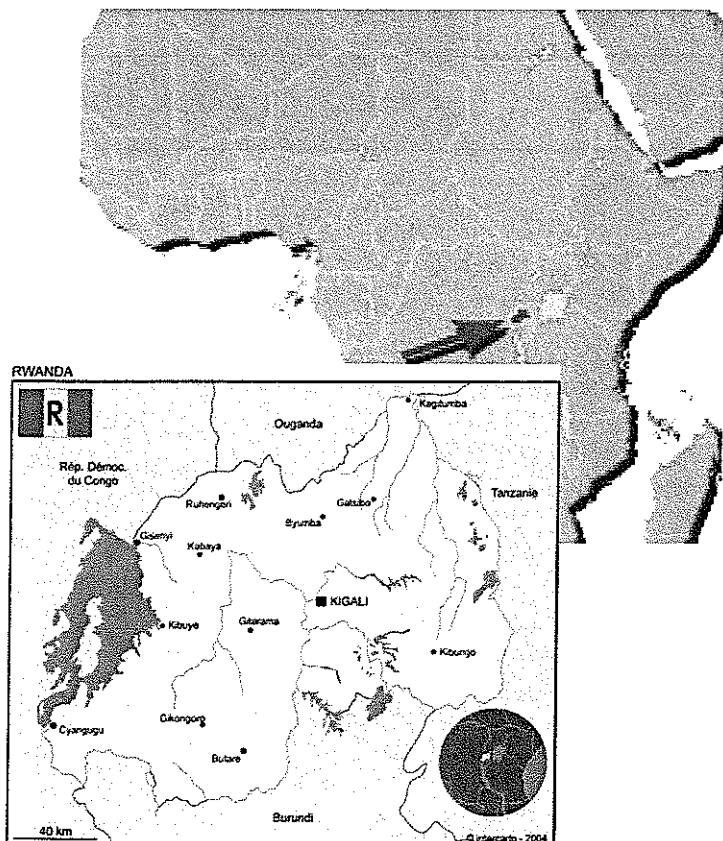
L'Usesa réserve chaque année sur son budget une enveloppe annuelle d'un montant de **10 000 €** en soutien aux actions humanitaires.

Toute demande d'aide, attribuée après examen des dossiers, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'Association humanitaire.

• **Aides attribuées en 2013**

Associations humanitaires	Description du projet	Montant attribué
<b>Château-Thierry Kinyami</b>	Adduction d'eau à Ruhondo (Région Nord du Rwanda)	5 000 €
<b>Typhon des Philippines du 08 Novembre 2013</b>	Soutien aux actions menées pour réhabiliter l'eau potable sur le secteur de TACLOBAN	5 000 €
<b>Montant annuel .....</b>		<b>10 000 €</b>

#### LE RWANDA

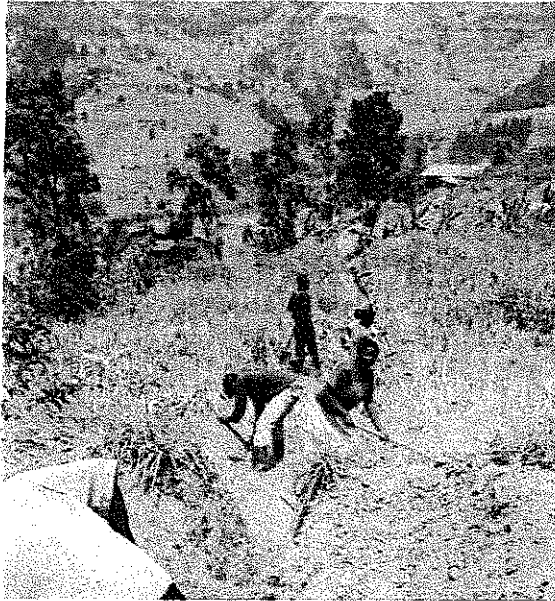


Extension de l'adduction de RUHONDO vers les villages de :

- KARIMBI (250m – 1 borne fontaine)
- CYUZI-NYARUBUYE (565m – 1 borne fontaine)

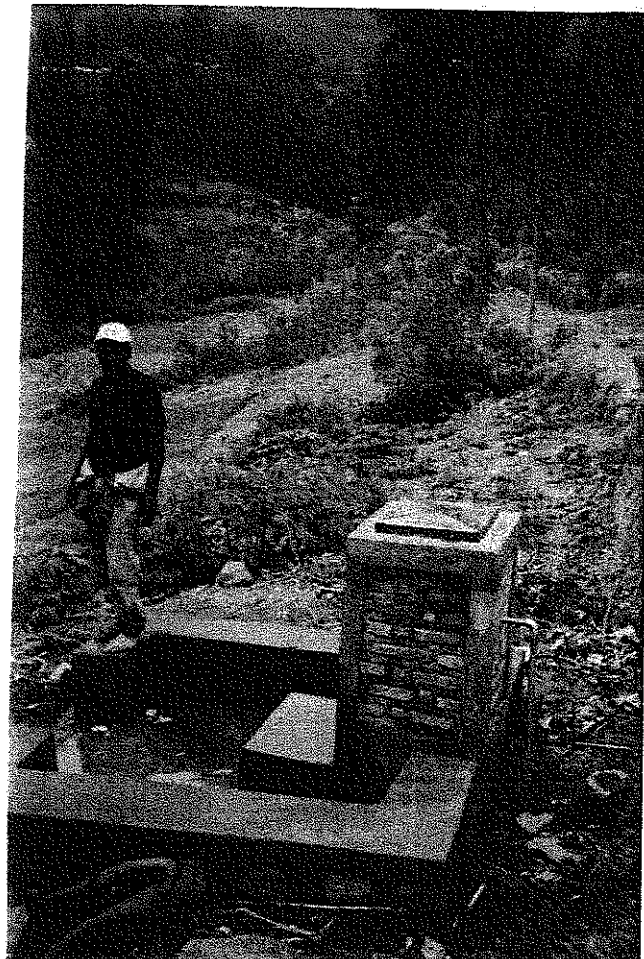


Mise en place de la tranchée et pose de tuyaux



Borne Fontaine de KARIMBI

Borne Fontaine de CYUZI  
NYARUBUYE



## LES PHILIPPINES

Aide suite au Séisme Typhon des Philippines du 08 Novembre 2013

Soutien aux actions eau potable pour le projet de réhabilitation de l'eau potable sur le secteur de TACLOBAN (montage de 2 stations de traitement de l'eau et formation des opérateurs).



### 7.4 Actions de communication

- Actions grand public

- ❖ Réunions du Comité d'usagers

Constitué en 2009, le Comité d'usagers est composé de 31 membres représentant les élus et usagers du Syndicat.

#### Les réunions en 2013 et les sujets abordés :

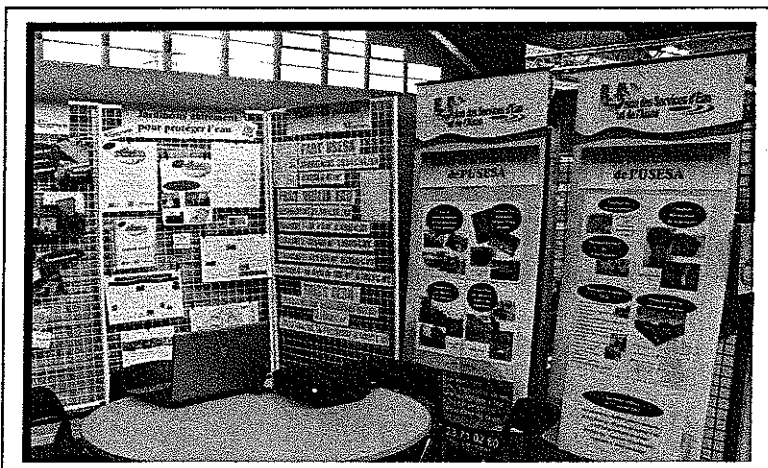
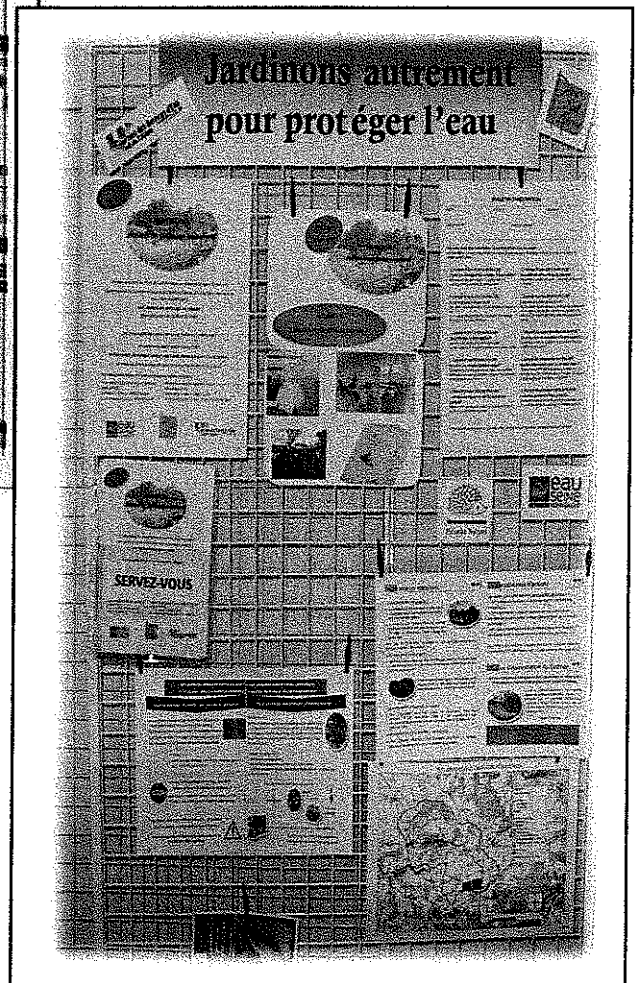
- **18 Mars** : Présentation du rapport annuel de l'USESA et du rapport de présentation des motifs du choix du délégataire de la nouvelle DSP
- **08 Novembre** : Visite de l'usine de décarbonatation à Fère en Tardenois

❖ Participation à la Foire Exposition de Château-Thierry (COFOSA)

Foire exposition du 19 au 22 Avril 2013



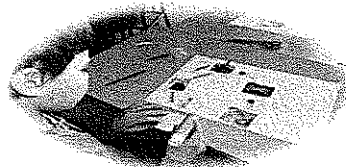
**LES THEMES ABORDES....**



## • *Actions en milieu scolaire*

---

L'USESA a mis en place un programme d'interventions en milieu scolaire, centres de loisirs... sur le thème de l'eau potable. L'animatrice se déplace dans les écoles après avoir convenu des dates, programmes..... Des visites de sites peuvent également être organisées (captage, réservoir, usine de traitement...).



Ce programme s'est traduit en 2013 par :

- ❖ 26 interventions ponctuelles d'une demi-journée.
- ❖ 4 interventions dans le cadre de « Classes d'Eau » avec une aide financière de l'Usesa. Les montants et conditions d'attribution des aides aux classes d'eau sont les suivantes :
  - 150 € par classe d'eau réalisée par les Ecoles Primaires, 300 € par classe d'eau réalisée par les Collèges et Lycées, 150 € par classe d'eau réalisée par les Centres de Loisirs sachant que le budget annuel de l'USESA affecté aux classes d'eau est de 3000 €,
  - la classe d'eau doit comprendre une thématique eau potable,
  - le plan d'actions de la classe d'eau prévoit l'intervention de l'animateur Usesa,
  - le dossier « classe d'eau » doit avoir reçu l'avis favorable de l'Agence de l'Eau.

### **30 interventions en 2013**

- 8 classes à l'école primaire de la Sainte Famille à Fère en Tardenois avec visite des réservoirs de Fère en Tardenois et Saponay
- 2 classes d'eau à l'école élémentaire de Charly sur Marne
- 5 classes dont 1 classe d'eau à l'école primaire Les Hirondelles de Crézancy avec visite du captage et de la station de Coupigny
- 1 classe d'eau à l'école primaire de Trélou S/Marne
- 2 classes à l'école Les Brelandiers de Nogent l'Artaud
- 2 groupes du centre de loisirs d'Essomes sur Marne
- 4 classe à l'école primaire de Chierry
- 3 classes à l'école Sainte Marie Madeleine à Château-Thierry
- 3 classes au collège Saint Joseph de Château-Thierry



Visite réservoir de Fère en Tardenois

## 8. Projets pour l'avenir

### 8.1. Travaux programmés pour 2014 - 2016

Ci-après les opérations de travaux envisagées, à compter de 2012, en distinguant les travaux issus du schéma directeur de l'Usesa et les opérations courantes :

☛ le montant global des travaux envisagés s'élève à 17 000 000 € hors taxes

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2014	Année de programmation	Montants prévisionnels H.T.	Observations - Calendrier des travaux
Construction de la station de traitement après prise d'eau en rivière Marne solde de l'opération	2012/2014	4 069 016,00 €	Démarrage des travaux en Août 2012 - fin prévisible : Décembre 2014
Construction de la prise d'eau et la canalisation d'amenée d'eau brute Solde de l'opération	2013/2014	530 007,00 €	Démarrage des travaux en Mai 2013 - fin des travaux : Mars 2014
Réfection réservoirs d'eau potable Fère en Tardenois et Vézilly	2014	175 000,00 €	
Interconnexion n°11 Château-Thierry/Tardenois (2ème tranche) PHASE ETUDE	2014	100 000,00 €	
Création d'un réservoir sur le secteur d'Essomes sur Marne/ Renforcement des réservoirs les Chesnaux et Lauconnois - PHASE ETUDE	2014	200 000,00 €	
La Ferté Milon/Marolles - Recherche en eau (étude de faisabilité)	2013/2014	40 000,00 €	Etude en cours
Protection réglementaire des captages (DUP) Licy-Clignon - Montliers -Epaux- Bézu - Chézy C1/C2	2013/2014	90 000,00 €	
Etude AAC La Ferté Milon	2014	40 000,00 €	Etude en cours
<b>TOTAL PROGRAMMATION 2014</b>		<b>5 244 023,00 €</b>	

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2015	Année de programmation	Montants prévisionnels H.T.	Observations -Calendrier des travaux
Création d'une station de reprise à Courtemont Varennes : Phase Travaux	2015	150 000,00 €	
Interconnexion n°11 Château-Thierry/Tardenois (2ème tranche) PHASE TRAVAUX	2015	2 000 000,00 €	
La Ferté Milon/Marolles - Phase MO et travaux (puits et interconnexion)	2015	1 000 000,00 €	
Création d'un réservoir sur le secteur d'Essomes sur Marne/ Renforcement des réservoirs les Chesnaux et Lauconnois - PHASE TRAVAUX	2015	2 200 000,00 €	
Réservoir d'eau potable	2015	150 000,00 €	
Protection réglementaire des captages DUP Fère en Tardenois - Chézy - Prise d'eau en Marne	2015	100 000,00 €	
Etude AAC sur la Plaine alluviale (Plaine 1, Plaine 2, Puits Chézy) et prise d'eau en Marne	2014/2015	120 000,00 €	
Réhabilitation usine de la Plaine	2015	700 000,00 €	
<b>TOTAL PROGRAMMATION 2015</b>		<b>6 420 000,00 €</b>	

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2016	Année de programmation	Montants prévisionnels H.T.	Observations - Calendrier des travaux
Réservoir d'eau potable	2016	150 000,00 €	
Protection réglementaire des captages DUP - Nouveau puits la Ferré Nilon	2016	30 000,00 €	
<b>TOTAL PROGRAMMATION 2016</b>		<b>180 000,00 €</b>	

**SOUS/ TOTAL MONTANT DES TRAVAUX DU SCHEMA DIRECTEUR**

11 844 023 €

AUTRES OPERATIONS	Montants prévisionnels H.T.	Observations - Calendrier des travaux
Vectorisation	32 953,00 €	Réalisation 2013/2014
Construction siège social USESA	950 000,00 €	Maitrise d'œuvre démarrée/ Prévission début des travaux 2ème semestre 2014
<b>TOTAL MONTANT PREVISIONNEL</b>	<b>982 953,00 €</b>	

• ***La Station de traitement après prise d'eau en rivière Marne***

---

Pour répondre au développement du territoire à l'horizon 2040 et soulager les ressources en eau souterraines surexploitées, le Syndicat a décidé la construction d'une prise d'eau en rivière Marne associée à une usine de traitement.

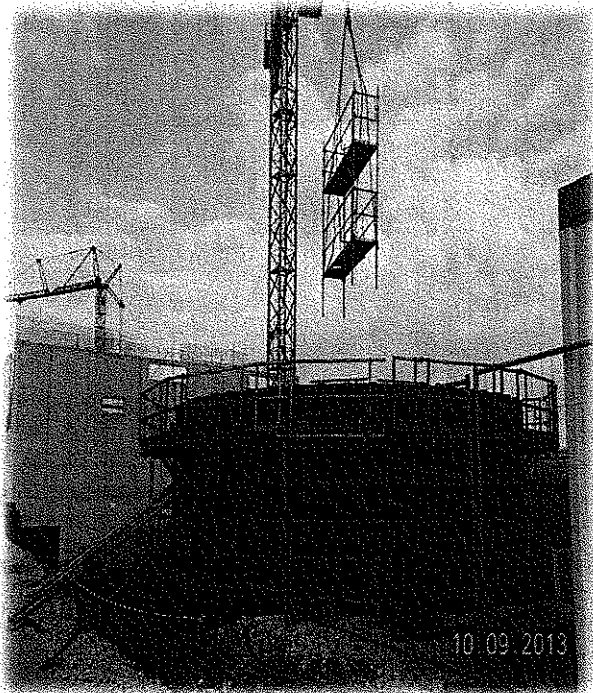
**Les installations :**

- Localisation de la prise d'eau : à Chézy Sur Marne sur la rive gauche de la Marne
- Localisation de la station de traitement : à Chézy Sur Marne, à proximité des installations existantes, en bordure de la RD 15
- Capacité de l'usine : 400 m<sup>3</sup>/heure avec extension possible jusqu'à 600 m<sup>3</sup>/heure
- Filière de traitement : Filière membranaire avec réacteur à charbons actifs en poudre et ultrafiltration

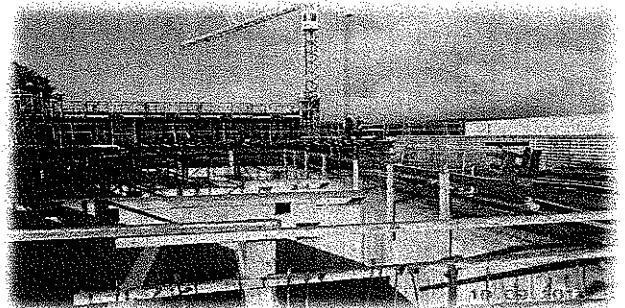
**Attribution des marchés :**

- Mission de maîtrise d'œuvre : Cabinet Merlin (Croissy Beaubourg)
- Construction de la station de traitement : Entreprise OTV – ALH -
- Prise d'eau en Marne et canalisation de transfert : Entreprise EHTP / SOC / STPA

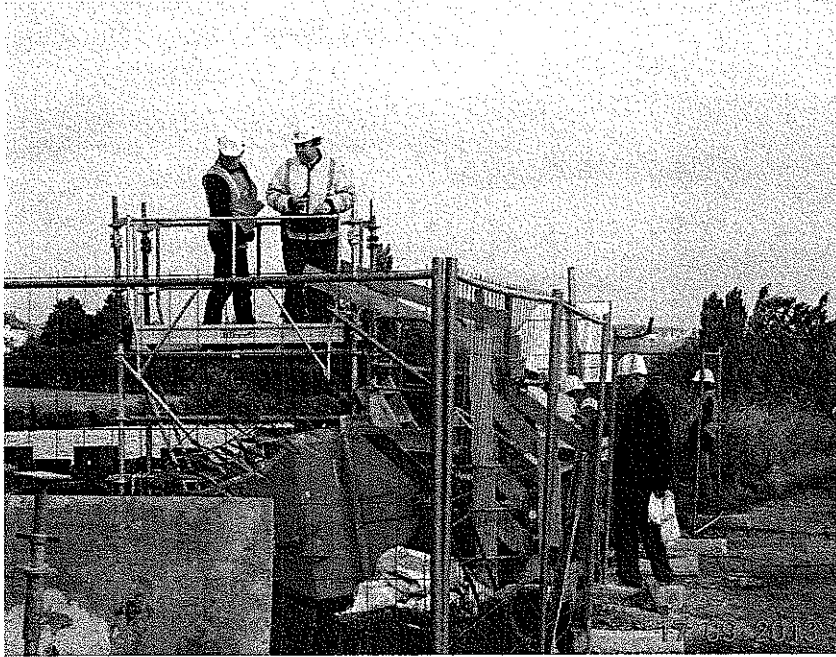
**Photos de la construction de la station de traitement et de la prise d'eau en Marne**



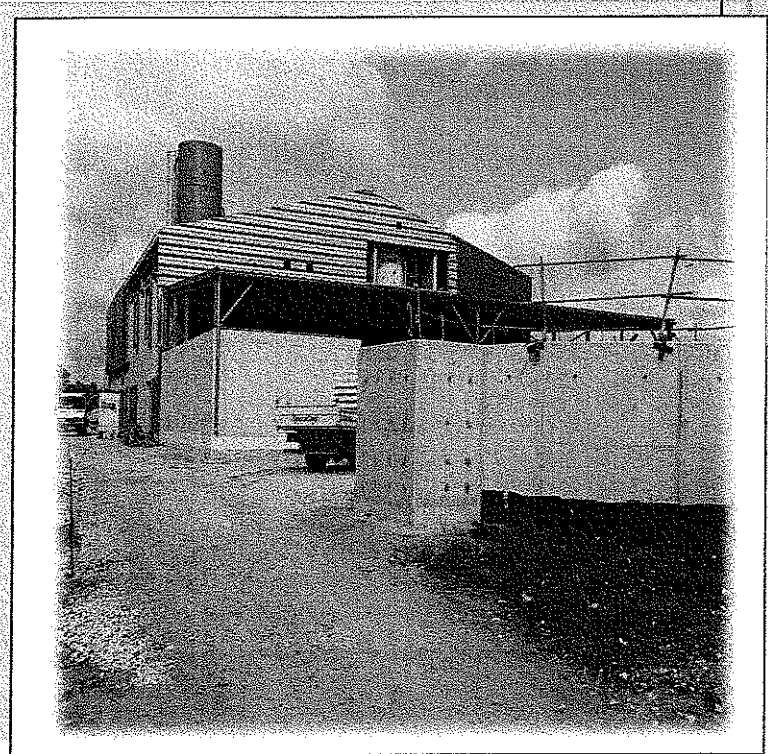
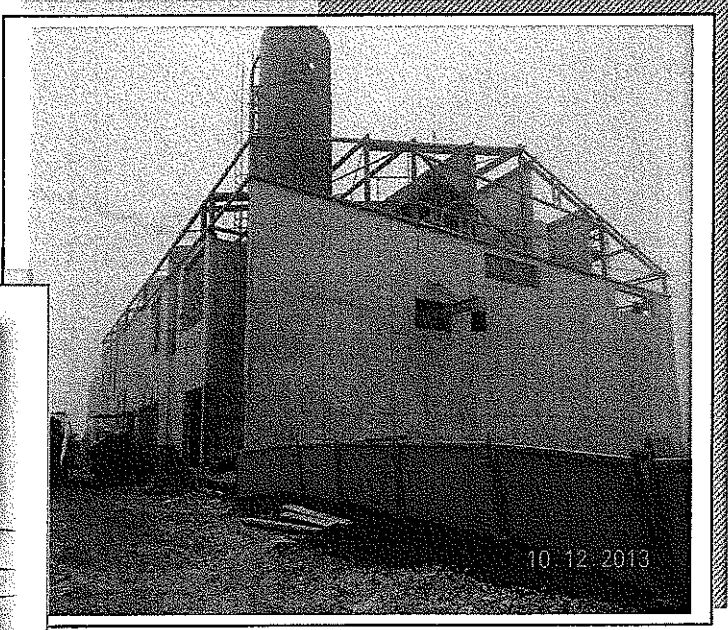
SEPTEMBRE 2013



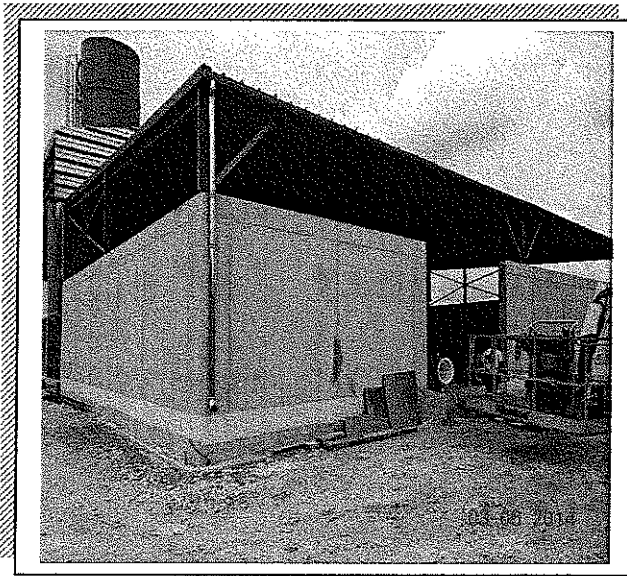
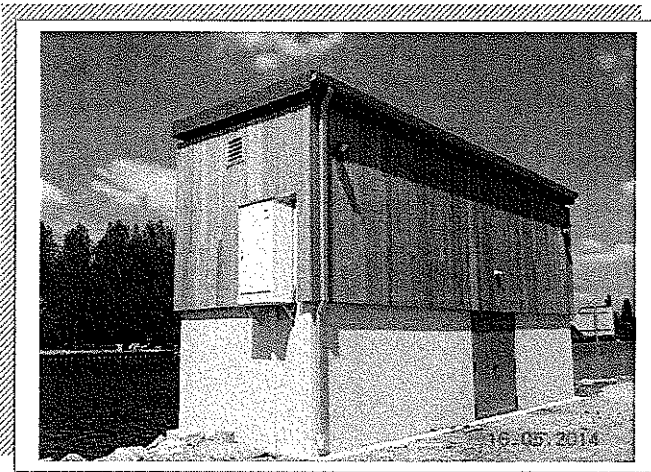




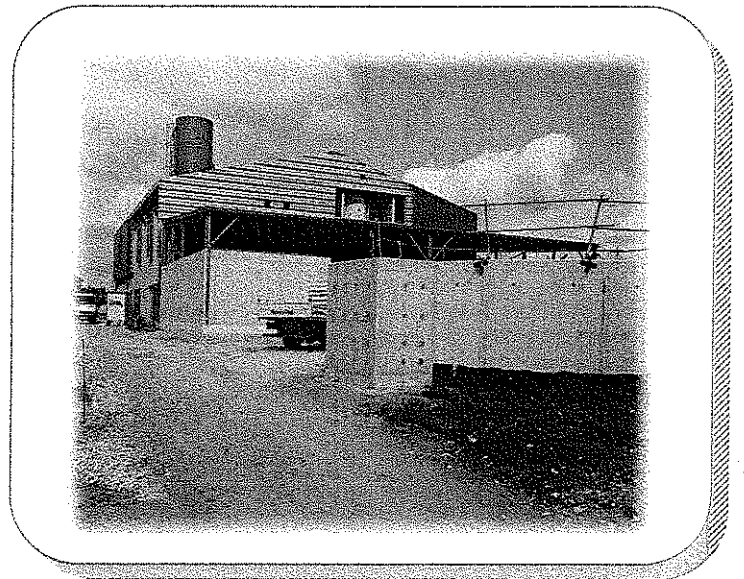
DECEMBRE 2013



MAI 2014



JUIN 2014



## **8.2 Projets à l'étude**

### **• Vectorisation des réseaux**

---

La vectorisation constitue un outil de travail, indispensable à la conduite de toutes les opérations de travaux et vient optimiser l'exploitation du service d'eau potable.

⇒ le marché pour cette prestation a été attribué à la société MEMORIS en Mai 2013 pour un montant de 49 265.63 €T.T.C.

### **• Travaux communaux ↗ information à l'Usesa**

---

Pour rappel : il est demandé aux communes d'informer l'Usesa de tout projet communal qu'il s'agisse de construction, d'aménagements, de travaux de voirie ....)

Dès la phase de préparation du projet communal, les communes doivent transmettre à l'Usesa, la note descriptive du projet, les documents d'urbanismes, les plans de situation de manière à vérifier :

- l'état de la canalisation et des branchements, se situant sur l'emprise des futurs travaux,
- les possibilités de desserte en eau du projet communal,
- les conditions de financement des travaux d'eau potable.

### **• Les opérations d'urbanismes ↗ consultation de l'Usesa**

---

Les communes doivent répondre sur les documents d'urbanismes aux infrastructures de viabilisation.

Nous vous demandons de solliciter l'avis de l'usesa qui répondra sur les conditions de desserte en eau du projet.

Bien vouloir transmettre à l'Usesa :

- les demandes d'autorisations de permis de construire, certificats d'urbanismes.....
- les documents d'urbanismes : carte communale, PLU.....

## Facture 120 M3 - ANNEE 2013

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégitaire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b>SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>						
Abonnement délégitaire Ø 15	2	27,50 €	55,00 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,07 €		40,14 €		
Consommation délégitaire Tranche de 0 à 30 m3	30	0,4910 €	14,73 €			
Consommation délégitaire Tranche de 30 à 60 m3	30	1,0605 €	31,82 €			
Consommation délégitaire Tranche de + de 61 m3	60	0,7455 €	44,73 €			
Consommation USESA	120	0,8361 €		100,33 €		
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>146,28 €</b>	<b>140,47 €</b>	<b>15,77 €</b>	<b>302,52 €</b>
<b>AUTRES REDEVANCES</b>						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0950 €		11,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,4000 €		48,00 €		
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>59,40 €</b>	<b>3,27 €</b>	<b>62,67 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>365,19 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>						<b>346,15 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>						<b>19,04 €</b>
<b>MONTANT FACTURE TTC</b>						<b>365,19 €</b>

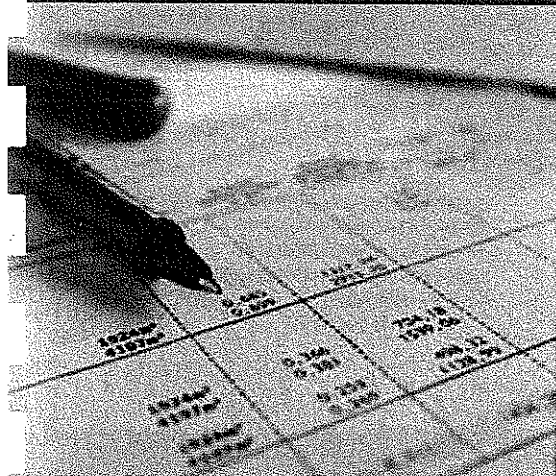
Coût au m3 TTC : 3,04 €/m3

Coût du m3 (part délégitaire et USESA) HT : 2,39 €/m3

Article 161 de la loi modifiée l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de rendre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2014  
CHIFFRES 2013

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) où **sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,90 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,72 € TTC/m<sup>3</sup> dans le bassin Seine-Normandie

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

# COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 725 millions d'euros dont 589 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

**0,06 €**  
de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés

**10,36 €**  
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités

**4,33 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels et les activités économiques concernés



**1,46 €**  
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les activités économiques (dont les irrigants)

**2,29 €**  
de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits (part agence de l'eau)

**81,37 €**  
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées domestiques (répercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)

**0,13 €**  
de redevance pour la protection du milieu aquatique payés par les usagers concernés (pêcheurs)

# A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

**12,01 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

**10,90 €**  
principalement aux collectivités, pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

**5,84 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



**2,74 €**  
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

**0,66 €**  
pour la solidarité humaine

**63,59 €**  
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21,87 € de primes à la performance épuratoire

**4,92 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)

# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2013)

## DÉPOLLUER LES EAUX

8 nouvelles stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents-habitants, mises aux normes européennes et mises en service en 2013

## POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 265 aires d'alimentation de captages concernées par une démarche de protection
- 11 681 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales

## POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 2 504 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues
- 2 439 hectares de surfaces de zones humides protégées dont 332 hectares au titre de l'acquisition
- 61 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 36 % de la surface du bassin couverte par des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

## POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 46 collectivités aidées pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



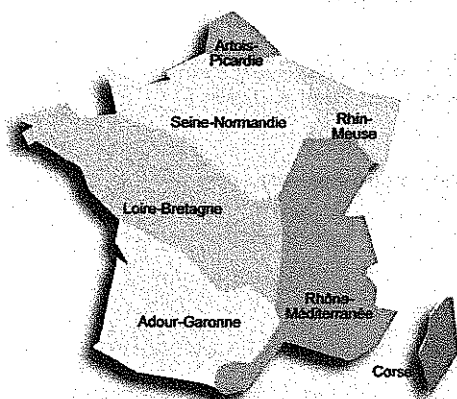
- 100 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

## POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 14 pays bénéficiaires des 31 opérations engagées dans les pays en voie de développement
- 61,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

## POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 90 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et 100 % d'études en cours



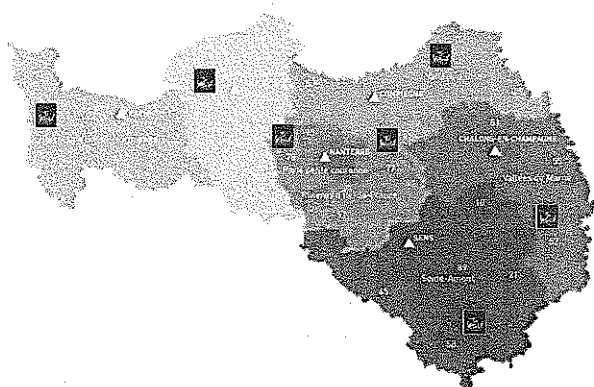
Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

## Le bassin Seine-Normandie



## l'agence de l'eau Seine-Normandie

### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 10 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 664 communes et plus de 18 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 000 captages produisent par an 1 500 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 500 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16 millions d'habitants.

Agence de l'eau Seine-Normandie  
51, rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00  
Fax : 01 41 20 16 09

Suivez l'actualité de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie :

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



Conception et réalisation : Département communication externe/documentation (AERM)  
© février 2014, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU  
ET LES MILIEUX AQUATIQUES

## La qualité des cours d'eau de France métropolitaine



sur **SMARTPHONE**

Toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau  
peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à  
l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement  
sur AppStore et Android Market.



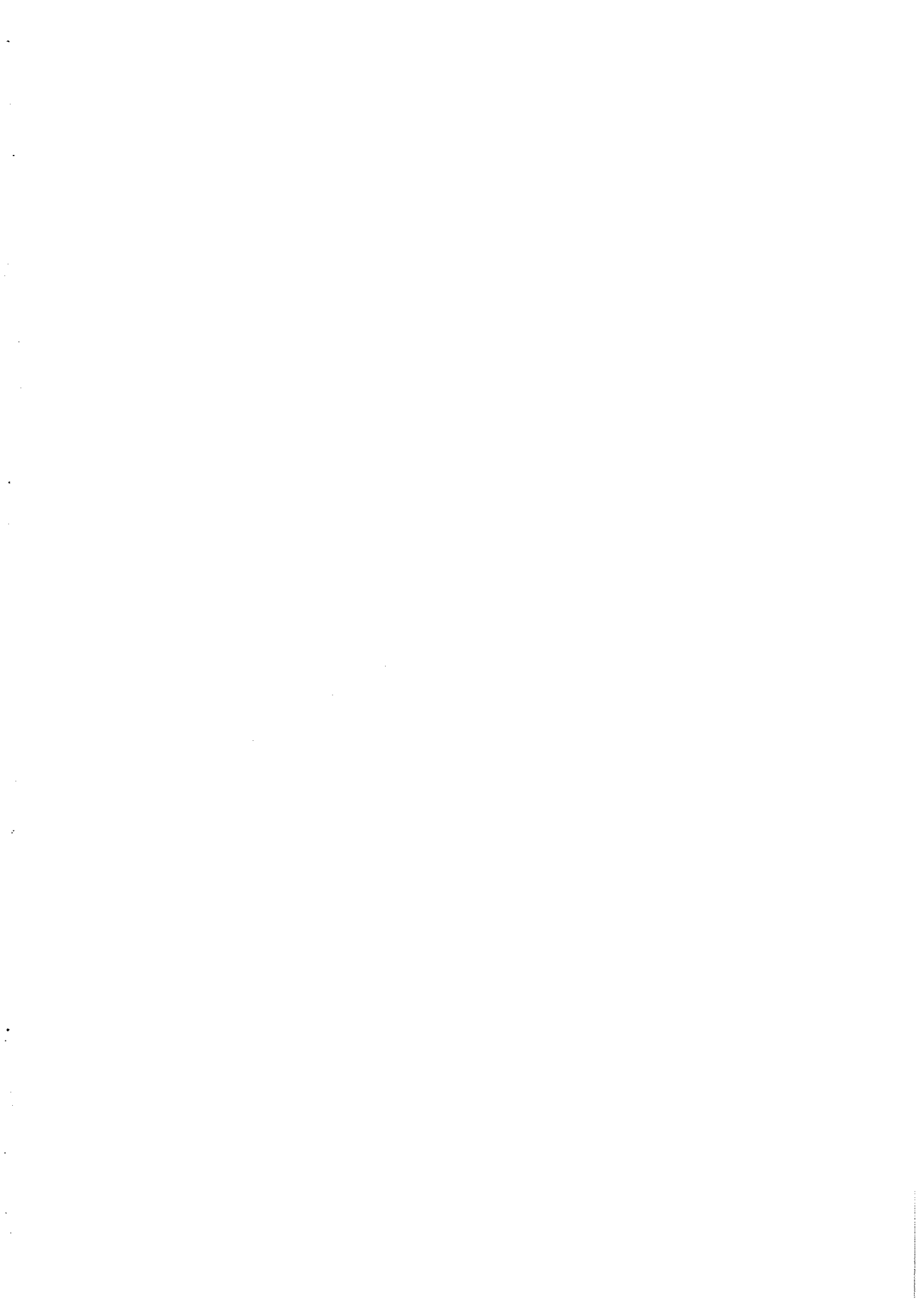
Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux  
et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14,  
les comités de bassin et les agences de l'eau

LES  
**AGENCES  
DE L'EAU**  
ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)





# 10. Comité Syndical de l'USESA

**Secteur du Tardenois/Oulichy Le Château**  
**Vice-Président (Président à compter du 24 septembre 2013)**

Marcel CHATELAIN	Titulaire
Denis ESLAN	Titulaire
Luc DUSSAUSOY	Titulaire
Jean-Claude CONVERSAT	Suppléant
MICHEL MAUS	Vice-Président
Jean-Pierre BRICOUX	Suppléant
Nicole DEBOUCHE	Suppléante

**Secteur de Château Thierry**

Chantal BONNEAU	Vice-Présidente
Maguy TETARD	Vice-Présidente
André SIMON	Titulaire
Alain FOSSET	Titulaire
Jacques KRABAL	Titulaire
Gilles RENAUDEAU	Titulaire
Jean-Luc MAGNIER	Titulaire
Vincent METIVIER	Titulaire
Jacques BELLOIR	Titulaire
Alain LAUWERYS	Titulaire
Pierre SIMON	Titulaire
Emmanuel GUT	Suppléant
Philippe COSTE	Suppléant
Nicole FARGETTE	Suppléante
Bernard MENGIN	Suppléant

**Secteur de la Marne et Surmeil/La Brie**  
**Président (jusqu'en juillet 2013)**

Jacques LARANGOT	Titulaire
Gisèle GARY	Titulaire
Pascal LAMOTTE	Titulaire
Claude JACQUIN	Titulaire
Roland BOUCHY	Titulaire
Rémy THOMAS	Suppléant
Michel GUEUCIER	Suppléant
Richard PICAUVET	Vice-Président
Hervé PETEL	Titulaire
Didier BANDRY	Suppléant

**Secteur de Saint Gengoulph/Epaux-Bézu La Ferté Milon**  
**Vice-Président (en Intérim de juillet à septembre 2013)**

Hugues DAZARD	Titulaire
Pierre SAROUL	Titulaire
Cédric THIROUIN	Suppléant
André DELAHAYE	Vice-Président
Jacques GEBKA	Titulaire
Jean-Marc CLEMENT	Suppléant
Rachel SCHLINGER	Vice-Président
Jean-Luc PILLIERE	Suppléant
Eric LEURS	Suppléant

**Secteur d'Essômes/Noget l'Ataud**

Gilbert COPPEAUX	Vice-Président
Jean-Claude BERAUX	Titulaire
Gérard MELLIER	Titulaire
Claude VARAIN	Suppléant
Roger MILAN	Vice-Président
Colette BOUVRY	Titulaire
Patricia VERGNET	Suppléante

